PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

OUVERTURE DE SÉANCE : 18h35

M. le Maire : « Bonsoir à toutes et à tous et bienvenue, Mesdames et Messieurs pour ce deuxième Conseil Municipal de l'année en date du 26 mars 2025. Bienvenue également à tous les conseillers et aux personnes présentes ainsi qu'à celles et ceux qui nous suivent sur les réseaux sociaux.
Pour commencer, je vais procéder à l'appel des conseillers. »

M. le Maire procède à l'appel des élus.

M. Christian SERIN : « J'en profite pour dire que depuis 2005, cela fait 20 ans que je suis présent au Conseil Municipal. Et à ce moment-là, je disais à l'autre Maire, qui était beaucoup plus démocratique que vous, que j'étais membre du Conseil Municipal de l'opposition. Aujourd'hui, j'avoue que c'est plus compliqué. »

M. le Maire : « Vous êtes toujours dans l'opposition. Nous continuons. »

M. le Maire poursuit l'appel des élus.

PRÉSENTS : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - M. MAJDOUBI Saïd - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

ABSENTS OU EXCUSÉS : 5
M. MEHDI Saïd - Mme CHAFFARD Anaïs - Mme PHALIPPOU Martine - M. CALMETTES Patrick - M. ANDRIEU René.

DONT ABSENTS AVEC POUVOIR : 3
M. MEHDI Saïd (pouvoir GRAU Jean-Michel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu).

DONT ABSENTS SANS POUVOIR : 2
M. CALMETTES Patrick - M. ANDRIEU René.

VÉRIFICATION DU QUORUM :
Quorum atteint : 28 conseillers municipaux physiquement présents.
Votants : 31 (28 présents + 3 pouvoirs).

M. le Maire : « Nous avons donc le quorum. Nous allons désigner un secrétaire de séance, je vous propose donc Mme Michèle LAVIT. Elle accepte, merci. »

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme LAVIT Michelle est élue secrétaire de séance à l'unanimité sans abstention.

A) VOTE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024 ET DU CONSEIL MUNICIPAL 12 FÉVRIER 2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024 :

M. le Maire : « Nous allons passer à l'approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux, alors pour commencer celui du 17 décembre. Nous avons pris en compte nos précédents échanges du mois de février. Il y a-t-il des questions, des interventions ?
Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.
Le Maire demande aux membres du conseil de bien lever la main pour faciliter la comptabilisation des votants.

Adopté à la majorité des présents à la séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2025 :

M. le Maire : « Pour celui du 12 février, il y a-t-il des observations ?
Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

M. Christian SERIN : « Unanimité, merci. »

Le Maire demande à nouveau aux membres du conseil de bien lever la main pour faciliter la comptabilisation des votants.

M. le Maire : « S'il vous plaît, M. SERIN, respectez un peu la règle quand vous parlez, quand je vous donne la parole, s'il vous plaît. »

Adopté à la majorité des présents à la séance.

B) INFORMATIONS DU MAIRE

C – QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

I – PRÉSENTATION D'UNE MOTION

M. le Maire : « Nous poursuivons par les informations du Maire.

Le 4 mars dernier, à ma demande, Mme LEPINAY a réuni les 4 Présidents de groupes municipaux d'opposition, afin de faire un point d'étape sur la démographie scolaire. Lors de cette réunion, elle a présenté l'évolution des effectifs dans l'ensemble des groupes scolaires de Graulhet, mettant en évidence une baisse continue depuis 5 ans. Toutefois, cette diminution globale masque des réalités contrastées, notamment au sein du groupe scolaire de l'Albertarié. Ce dernier requiert une attention particulière en raison des préoccupations exprimées par les enseignants face à la hausse du nombre d'enfants ayant des besoins spécifiques. Par ailleurs, le secteur connaît un important développement immobilier qui devrait mécaniquement entraîner une augmentation des effectifs scolaires dans les années à venir. C'est pourquoi nous vous soumettons aujourd'hui cette motion visant à demander l'ouverture d'une classe supplémentaire au sein du groupe scolaire de l'Albertarié, donc m'autorisez-vous à lire cette proposition de motion ? Vous l'avez en consultation sur les tables.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, je vous la présente donc.

Le Conseil Municipal de la commune de Graulhet, réuni le 26 mars 2025, prend acte de la fermeture annoncée de deux classes du premier degré aux écoles de Crins qui s'engage à la rentrée de septembre 2025, conséquence directe de l'évolution démographique scolaire constatée sur le territoire, malgré une augmentation de la population. Toutefois, le Conseil Municipal déplore vivement que les travaux prévus par la Communauté d'Agglomération de Graulhet sur le site du groupe scolaire Victor Hugo qui devait permettre une meilleure répartition des effectifs entre les quatre groupes scolaires de la Ville n'aient pas été réalisés compromettant ainsi une gestion rééquilibrée des inscriptions et des conditions d'apprentissage.

Le Conseil Municipal s'inquiète particulièrement de la situation du groupe scolaire de l'Albertarié où les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2025 font apparaître une augmentation significative du nombre d'élèves à besoins particuliers. Cette situation, déjà soulignée lors du dernier Conseil d'école par l'équipe enseignante, risque d'entraîner une surcharge de certaines classes nuisant aux conditions d'accueil et d'enseignement.
Par ailleurs, la prochaine livraison de nouveaux logements sur ce secteur invite à une anticipation rigoureuse afin d'éviter un engorgement qui nuirait à la qualité de l'éducation dispensée.

Aussi, considérant ces éléments, et dans un souci de garantir un cadre d'apprentissage favorable à tous les élèves, le Conseil Municipal de Graulhet, à l'unanimité de ses membres présents, adopte la motion suivante qui est de :

- Demander à Mme la Directrice Académique des services de l'Éducation nationale – la DASEN – de réexaminer la situation du groupe scolaire de l'Albertarié et de procéder à l'ouverture d'une classe supplémentaire, comme cela avait pu être envisagé initialement.
- Affirmer que cette ouverture constituerait un levier nécessaire pour garantir des conditions d'apprentissage optimales aux enfants, soutenir les enseignants de leur mission et favoriser une dynamique de mixité sociale bénéfique pour l'ensemble du territoire.
- Et charger M. le Maire à transmettre la présente motion à M. le Recteur de l'Académie de Toulouse ainsi que Mme la DASEN.

Je vous propose donc, si vous êtes d'accord, vu le texte, de la passer au vote. Oui, allez-y, M. BACOU. »

M. Julien BACOU : « Nous sommes effectivement favorables à cette motion, d'une part parce qu'on s'était effectivement émus de la fermeture des deux classes à Crins et à En Gach, j'avais moi-même proposé une motion. A priori, l'Académie a décidé la fermeture de ces classes, cela s'explique effectivement par le fait qu'il y a une diminution d'année en année. Je crois qu'on était, si mes chiffres sont bons, à 1 166 élèves en 2018 et nous ne sommes qu'à 960 actuellement.
D'autre part, il n'y a pas eu non plus de grandes manifestations de la part du personnel enseignant qui constate aussi qu'il y a une baisse d'activité. Effectivement, pour Albertarié le fait que le quartier se développe, je pense qu'il faudrait demander à l'Académie une ouverture de classes. Nous voterons donc favorablement. »

M. le Maire : « Merci de nous avoir informés de toutes ces évolutions. Merci. M. TERRASSIE.

M. Vincent TERRASSIE : « Bonsoir à tous, merci. Effectivement, c'était très bien cette réunion que nous avons eue avec Mme LEPINAY pour parler des effectifs sur la commune. On votera cette motion puisqu'on en a parlé. Nous savons que sur ce secteur-là, sur cette école, il y avait la nécessité d'ouvrir une classe. Après, sur le reste, malheureusement, comme on a dit, les chiffres parlent. On voyait très bien qu'on ne pouvait pas lutter, cela fait des années. On se demandait comment cela n'était pas arrivé avant ; on y arrive forcément au bout d'un moment. Nous allons voter cette motion parce qu'effectivement, après en avoir discuté longuement en réunion, on s'est rendu compte que sur ce secteur, c'était une nécessité très importante. »

M. Nicolas POSER : « Nous allons donc nous aussi voter favorablement cette motion. Je vous remercie aussi de nous avoir conviés à cette réunion qui nous a permis d'être éclairés sur la situation démographique et sur la carte scolaire de notre commune. Nous avons vu qu'il n'y avait pas trop de remontées, voire pas du tout au niveau des écoles de Crins et d'En Gach. Nous sommes donc dans l'absolu très favorables à cette ouverture de classe au niveau de l'Albertarié. »

M. Christian SERIN : « Oui, nous aussi, nous allons voter la motion, mais M. POSER m'a rappelé une chose, ou c'est M. TERRASSIE, je ne sais plus, que Mme LEPINAY, à la sortie de la réunion, nous avait promis un compte rendu de cette réunion. Cela, c'est une motion, ce n'est pas un compte rendu. Je sais bien qu'il y a des délibérations sur les chats qui passent dans la dépêche en priorité, mais ça, cela ne s'appelle pas un compte rendu. Il ne faut pas me la faire, celle-là. »

M. le Maire : « Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci à toutes et à tous.

Vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 31
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd (pouvoir GRAU Jean-Michel) - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille – M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick - M. ANDRIEU René.

M. le Maire : M. POSER, nous avons pris connaissance de votre proposition de motion relative à la réhabilitation, la rénovation et la remise en eau du bassin extérieur du centre nautique de Graulhet. Nous partageons avec vous la volonté de promouvoir des infrastructures sportives, accessibles et attractives pour les habitants et les associations de notre commune. Depuis 2020, la municipalité travaille activement sur cette question, en collaboration avec ODEO. Une étude approfondie est en cours pour la création d'un centre aquatique moderne, capable de répondre aux besoins actuels et futurs du bassin de vie graulhétois tout en respectant les contraintes budgétaires et les délais incompressibles inhérents à ce type de projet ambitieux. L'objectif de cette étude est de, premièrement, identifier les besoins spécifiques des habitants en matière d'activité aquatique, apprentissage, loisirs, sport et deuxièmement, concevoir une infrastructure pérenne et conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur. ; troisièmement, de proposer un projet réaliste et structurant pour notre Ville, intégrant une vision à long terme et les attentes des différents usagers.

Par ailleurs, en parallèle à ces travaux d'études, et pour répondre à une urgence identifiée, la Municipalité a mis en place un bassin d'apprentissage mobile permettant de pallier temporairement l'absence d'infrastructures fixes. Ce dispositif offre une réponse concrète aux besoins immédiats, notamment pour les enfants, en facilitant leur apprentissage dans la natation et en renforçant leur sécurité aquatique. Dans l'attente des résultats de l'étude en cours, nous avons également étudié la faisabilité d'une ouverture des bassins mobiles pendant les vacances d'été. Ce dispositif permettrait d'accueillir jusqu'à 120 enfants par jour dans un environnement sécurisé et encadré par des surveillants qualifiés et un agent d'accueil sur place. Les bassins sont situés dans un quartier paisible, facilement accessible à toutes et à tous. Ce lieu a été choisi pour offrir un espace de loisir aquatique aux habitants qui ne peuvent pas partir en vacances ou se rendre dans d'autres lieux de baignade.
Cette initiative complémentaire à nos projets à long terme vise à renforcer l'offre estivale pour répondre aux besoins immédiats et à favoriser la convivialité et le bien-être de la population. Concernant la réhabilitation du bassin extérieur, nous avons bien noté vos propositions. Cependant, cette infrastructure dans son état actuel et suite à l'arrêté pour des raisons de sécurité, acte qu'il est impossible de faire des travaux dans toute la zone d'interdiction. Nous comprenons l'importance de ces infrastructures pour le cadre de vie et l'attractivité de notre commune et nous remercions le groupe d'opposition pour ses propositions et son engagement. Le sujet est déjà traité par la municipalité, raison pour laquelle je ne trouve pas utile de présenter cette proposition de motion. Soyez assurés que la municipalité poursuit ses efforts pour répondre aux attentes des Graulhétoises et Graulhétois et faire de ce projet une réussite partagée.

Les investissements à venir seront pensés de manière globale pour garantir un projet cohérent et durable pour l'ensemble des habitants du bassin de vie Graulhétois.

Nous passons à la suite de l'ordre du jour. »

M. Christian SERIN : « C'est important, d'autant que vous refusez de la présenter au vote. »

M. le Maire : « Allez-y, M. POSER, je vous ai déjà répondu parce que j'ai repris tous les éléments et je vous ai dit ce sur quoi nous voulions travailler. Vous me demandez de travailler sur le bassin ; on travaille déjà sur une offre pour cet été. Pour aller encore plus vite et plus court, ce n'est pas possible pour le périmètre et budgétairement, ce n'est pas inscrit. Il faut que nous travaillions sur une étude structurante. Je ne vais pas répéter tout ce que je vous ai dit. Je vous écoute, allez-y. »

M. Nicolas POSER : « Merci, M. le Maire, de me laisser quand même l'occasion de répondre. Je vous envoie une motion, vous me répondez et je pense que je peux répondre à ce que vous me répondez. C'est logique, ça fait partie d'un débat ou plutôt d'une discussion. Néanmoins, cette proposition de motion que je soumettais au Conseil Municipal et que je ne lirai pas, je la tiens à la disposition de qui la veut. L'idée, c'était que vous m'expliquiez que les bassins mobiles sont une solution pour nos concitoyens cet été ; cela n'a jamais été présenté d'une telle façon. Ce sont des bassins mobiles qui sont ouverts aux enfants, certes, à un nombre limité, j'ai bien compris, 118, par jour, et... 128, à une dizaine près, 128, et moi, ce que je proposais au Conseil Municipal, c'est que, dans l'attente des possibles futurs travaux du centre nautique, nous puissions maintenir le bassin extérieur ouvert sous certaines conditions. J'ai entendu ce que vous m'avez dit, que vous ne pouvez pas le faire soi-disant par rapport à l'arrêté municipal que vous avez pris vous-même. Néanmoins, il y a quelques jours en arrière, vous avez vidé ce même bassin signant son arrêt de mort, et je considère que le bassin va structurellement bouger, qu'il ne sera plus possible de faire quoi que ce soit à ce niveau-là et que cela va bien sûr engager des travaux beaucoup plus importants, beaucoup plus complexes, et va demander un budget beaucoup plus conséquent. En faisant cela, vous signez un homicide volontaire de fin de piscine tout simplement et moi, ce que je voulais proposer, c'était que pendant cette durée des travaux, ou de possibles travaux, il y ait la possibilité pour tous nos concitoyens d'avoir un vrai et réel lieu de rafraîchissement. Voilà, merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Alors, juste pour vous répondre, moi, je rectifie. Un, il n'y a pas de soi-disant dans mes propos, deux, personne n'a vidé la piscine. On se sert de l'eau pour arroser. Trois, vous me demandez de faire quelque chose qui, légalement, techniquement et juridiquement, ne peut pas se faire. Je vous réponds donc de nouveau : non, ce n'est pas possible. »

M. Kamel BATAOUI : « Oui, moi, je demande à ce que cette motion soit présentée dans le cadre d'une délibération en ordre du jour du Conseil Municipal et qu'elle soit soumise au vote de façon à ce que chacun des élus autour de cette table prenne leurs responsabilités. »

M. Le Maire : « Je vous rappelle que celui qui en qui décide ici, c'est le Maire. »

M. Kamel BATAOUI : « Je le sais bien, je suis bien placé pour le savoir, M. le Maire. »

M. le Maire : « Justement, et c'est pour ça que je vous réponds calmement et que j'ai donné toute l'explication du pourquoi, parce que tout ce qui a été annoncé dans la motion, il y a toutes les réponses de ce sur quoi nous travaillons. »

M. Kamel BATAOUI : « Sauf, M. le Maire, que vous comprenez bien que cette problématique de mise aux normes de sécurité, c'est la conséquence immédiate de l'inertie dont vous avez été le protagoniste, alors que vous saviez très bien, en temps et en heure, qu'il fallait faire ce qu'il fallait faire pour que ce bassin d'été ne soit pas fermé. »

M. le Maire : « Sauf que vous étiez là aussi présent, et je vous rappelle juste une chose, c'est que comme c'est le seul os à ronger que vous avez et que vos autres dossiers ne sont pas travaillés. C'est facile tout le temps de taper alors que vous savez bien qu'il existe un cadre juridique qui le permet, et j'ai répondu à M. POSER. »

M. Kamel BATAOUI : « Pour terminer, juste une chose, je me rappelle il y a quelques semaines de cela, vous avez engagé ici le débat pour faire croire aux Graulhétois que ces bassins mobiles allaient permettre l'apprentissage du savoir nager. Il a fallu que l'opposition, les oppositions, dont moi aussi, intervenions pour démontrer, en fait, que c'était l'apprentissage de l'aisance aquatique. Aujourd'hui, vous dites de nouveau qu'on va pouvoir compenser l'absence d'une piscine normale et d'un bassin normal ouvert à toutes et à tous, et pas simplement aux enfants, par des bassins qui font 10 mètres sur cinq. Je suis convaincu que les 128, c'est un chiffre que vous annonciez, ne sera pas tenu et quand bien même qu'il serait tenu, vous ne pouvez pas dire aujourd'hui devant nous que ces bassins mobiles remplacent provisoirement ce que la piscine ne permet plus d'apporter comme service à la population. C'est un mensonge délibéré comme vous avez menti précédemment en faisant croire à la population qu'on allait apprendre à nager au niveau des bassins mobiles. »

M. le Maire : « Cela fait plusieurs fois que vous me traitez de menteur, et là maintenant je vous inscris en faux. Et je vous inscris en faux devant tout le monde. Je vais vous le dire pourquoi. Tout ce que vous me dites, ce n'est que du ressassement. Pourquoi ? Parce que toutes les dernières réunions que nous avons eues avec la Fédération Française de Natation, avec l'ensemble de l'Éducation nationale, avec le club de natation, nous garantissent que, dans les actions que l'on va mettre en place, on peut aller sur de l'apprentissage et voire plus. Arrêtez tout le temps de traiter les autres de menteurs, parce qu'en termes de menteurs, vous êtes bien placés. »

M. Kamel BATAOUI : « Non, mais lorsque vous mentez, je vous le dis, M. le Maire, c'est normal. Vous avez dit qu'on allait pouvoir apprendre à nager à Graulhet, c'est faux. On n'aura que le premier cycle qui passe dans le cadre de l'apprentissage du savoir nager par l'apprentissage de l'aisance aquatique, mais il est faux de dire que les bassins en question permettent cela. Mais c'est faux, M. le Maire, c'est faux. »

M. le Maire : « Arrêtez de jouer et de faire de la politique politicienne parce qu'à force de l'entendre, cela barbe tout le monde et juste pour vous dire, le temps parlera, et vous verrez les actions qui arrivent dans la foulée. »

M. Kamel BATAOUI : « Nous verrons cet été ce que les habitants penseront lorsqu'ils vont dire qu'on veut aller se baigner, se rafraîchir dans les bassins mobiles et qu'on va leur dire que non, ce n'est pas possible. On verra bien qui ment et qui dit la vérité. »

M. le Maire : « Juste pour rappel, la piscine de Graulhet, c'était 640 000 euros de pertes en fonctionnement, mais juste en termes de fréquentation, il y avait 7 personnes le matin et entre 30 et 50 personnes l'après-midi. Vous savez, la population de Graulhet, et je vous le dis les yeux dans les yeux, moi le premier, depuis le collège, je n'y ai pas mis les pieds. Il y a, à peu près, 12 000 habitants qui n'ont pas mis les pieds à la piscine. Arrêtez de dire : « l'ensemble de la population », je regrette pour le club de natation, je regrette pour les usagers qui ont envie de se faire plaisir, pour les associations qui y vont, mais ne dites pas l'ensemble de la population. »

M. Kamel BATAOUI : « Vous venez d'avouer, M. Le Maire, en concluant, qu'en fait, vous avez pris une décision d'arrêter la piscine par rapport à ce que vous venez d'évoquer. »

M. le Maire : « Allez dire à la Sous-Préfecture et à la Commission de sécurité que ce sont des menteurs et qu'ils ferment une piscine en claquant des doigts. C'est ce que vous prétendez. »

M. Kamel BATAOUI : « Non, eux, ils ont fait leur boulot. Je vous dis, tout le monde a fait le boulot. C'est vous qui n'avez pas été à la manœuvre alors qu'il fallait le faire pour éviter que cette Commission prenne cette décision. »

M. le Maire : « Vous parlez de sujets que vous ne maîtrisez pas, vous ne le regardez que par le mot de la lorgnette, regardez là globalement et vous verrez que ce n'est pas la même chose. »

M. Kamel BATAOUI : « Vous êtes le sachant, je suis l'ignorant, c'est bien connu. »

M. le Maire : « Je n'ai pas dit ça et nous allons passer maintenant à la suite. »

M. Julien BACOU : « Loin de moi l'idée de vouloir défendre M. POSER ou M. BATAOUI, mais moi-même, j'avais proposé une motion où on aborderait le sujet ensemble lors d'une réunion. J'acceptais qu'elle ne soit pas mise au vote mais je pense que quand même, vous pouvez refuser de la mettre à l'ordre du jour, mais c'est quand même sous conditions. Il faut que ce soit éventuellement hors sujet ou que ce ne soit pas en rapport aux compétences de la commune, qu'elle n'ait pas d'intérêt local. Moi, je considère que quand même, la piscine, cela a un intérêt local. On peut être pour, on peut être contre, je pense qu'on pourrait quand même la soumettre, au moins tout le monde se positionnerait.
Moi, le premier, je suis contre. Je pense qu'effectivement, il faut une nouvelle piscine sur Graulhet. Je n'ai aucune raison à la limite de défendre M. POSER ou M. BATAOUI qui ont une position radicalement opposée à la mienne, mais je pense qu'il serait normal qu'on puisse et on n'aurait pas perdu en tout cas 10 minutes à palabrer. Je pense que cela ne coûte pas cher de faire lire la motion, de voter, de se positionner et vous votez contre à la limite. Ce n'est pas le problème. »

M. le Maire : « Je vais vous répondre. Cette éventualité, j'y ai pensé pour voir qui allait se positionner, mais comme dans la demande cela est irréalisable, pourquoi mettrions-nous une motion à un vote sur quelque chose qui est irréalisable alors que j'ai répondu en posant le cadre et en faisant des propositions ? Allez-y, vous allez la lire. Je vais redire exactement tout ce que je vous ai dit. »

M. Julien BACOU : « Et on vote. »

M. le Maire : « Allez-y. »

M. Nicolas POSER : « Bien. Vous savez que je ne suis pas totalement d'accord quand même avec ce que vous avez expliqué, mais comme j'ai dit, je le vérifierai. Mais je vais lire cette motion et elle sera soumise au vote.

Motion pour la réhabilitation, la rénovation et la mise en eau du bassin extérieur du centre nautique de Graulhet.

Mesdames et Messieurs les élus, M. le Maire de Graulhet, considérant l'importance de promouvoir les activités sportives, culturelles et de loisirs au sein de notre commune, considérant les besoins des habitants de Graulhet pour des infrastructures modernes, attractives et accessibles, considérant le potentiel du bassin extérieur du centre nautique actuellement hors d'usage, pour renforcer l'offre sportive et touristique de notre Ville, considérant également la nécessité de répondre à un besoin social et solidaire en offrant un espace accessible à tous, y compris à toutes celles et ceux qui ne peuvent pas avoir les moyens de partir en vacances ou de se rendre au bord de mer ou notamment au lac de Nabeillou pour se rafraîchir durant les périodes estivales.
Nous proposons au Conseil Municipal d'adopter la présente motion visant à engager un projet de réhabilitation et de rénovation complète du bassin extérieur du centre nautique, avec une remise en eau et des aménagements adaptés aux normes actuelles de sécurité et de confort. Afin d'assurer la faisabilité de ce projet, nous demandons que soit envisagée une enveloppe budgétaire spécifique dans le cadre des investissements municipaux permettant de financer les études, les travaux et les aménagements nécessaires. Par ailleurs, nous soulignons que des solutions techniques efficaces adaptées existent pour répondre aux problématiques liées aux vestiaires, aux douches et à l'accueil des usagers. Ces solutions permettent de garantir un service de qualité répondant aux normes d'hygiène, de confort et d'accessibilité. Ce projet permettra d'encourager la pratique d'activités aquatiques pour toutes les générations, notamment en périodes estivales, de dynamiser l'économie locale grâce à un acte touristique renforcé, de renforcer le cadre de vie des habitants en mettant à disposition une infrastructure moderne et conviviale, de promouvoir la solidarité et l'égalité d'accès aux loisirs aquatiques pour les habitants de Graulhet, quelles que soient leurs ressources financières. La présente motion est portée par le groupe municipal d'opposition Réunir Graulhet, qui s'engage à défendre ce projet au nom de l'intérêt général et du bien-être des habitants de notre commune.
Nous demandons également l'étude et la mobilisation des financements nécessaires, que ce soit par des subventions ou d'autres dispositifs européens, nationaux, régionaux, départementaux ou de l'agglomération Gaillac-Graulhet. En adoptant cette motion, nous affirmons notre engagement à faire de Graulhet une ville dynamique, solidaire, tournée vers l'avenir et attentive au bien-être de ses habitants. Merci. »

M. le Maire : « Merci, mais là, on se rend compte que je vous ai répondu à tous les points que vous avez posés concernant des réouvertures, un budget, des études, des travaux. On est fin mars. N'en faites pas une tribune politique. »

M. Nicolas POSER : « Je n'en fais pas une tribune politique. Je vous ai lu la motion. Je vous ai lu ce que je vous demandais. D'accord ? Si vous voulez discuter sur cela, on peut discuter. On est au mois de mars bien sûr, je vous l'ai proposé le 11 juillet 2024 et vous l'avez aussi refusé. Non, c'est parce que vous avez en tête un projet autre, tout simplement. C'est pour cela. »

M. le Maire : « Si vous le savez, n'en faites pas tout le temps un outil politique. Allez, nous allons passer au vote. Mme DA COSTA, s'il vous plaît. »

Mme Céu DA COSTA : « M. le Maire, juste, je voudrais une petite précision. C'est une étude sur l'éventualité de la réhabilitation. Elle est déjà en cours ? Merci. »

M. le Maire : « Elle est déjà en cours. Réhabilitation, non. Nous allons passer au vote sur la motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Allez-y. »

M. Vincent TERRASSIE : « Nous, on s'abstient parce qu'effectivement, c'est une motion qui est proposée.
Alors, elle a été soumise quand ? «

M. Nicolas POSER : « Je l'ai envoyée il y a 5 jours à peu près. »

M. Vincent TERRASSIE :« Nous ne pouvons donc pas nous décider sur une motion qu'on écoute au moment où on l'apprend. Celle sur l'école de Crins, on en avait parlé en réunion, c'est pour ça qu'on l'a votée, mais l'école de Crins, on n'est pas sûr non plus que la classe ouvre. Comme vous dites, il n'y a rien qui est certain pour la piscine, on n'est pas sûr que ça ouvre non plus avec une motion. Par contre, on s'abstient parce qu'effectivement, je pense que ça vaut le coup de faire une étude pour réhabiliter l'extérieur. Après, juridiquement, je n'ai pas pu me renseigner pour savoir où cela en était puisqu'on l'apprend sur le moment où on nous demande de voter 30 secondes après. Voilà la raison de l'abstention. »

M. Nicolas HERRET : « Donc, moi, je voulais juste prendre la parole sur ce sujet puisqu'on l'a suivi, mais je ne suis pas le seul à l'avoir suivi ce sujet puisque, que ce soit M. BATAOUI, Mme DA COSTA, nous étions ensemble au Conseil Municipal et dans le groupe majoritaire pour travailler sur ce sujet piscine depuis 2020. C'est important de le rappeler parce que quand on vous écoute, on a l'impression quelquefois fois qu'on n'a rien fait et je ne pense pas que vous n'avez rien fait le temps que vous étiez avec nous. Bien sûr que le sujet piscine importe tout le monde. Concernant le souhait d'une étude : on pourrait mais comme le dit M. Le Maire, les études, elles sont en cours. La question s'est posée certainement au moment de la fermeture en 2023 ; cela aurait été bien d'ailleurs, et je me permets de le préciser quand même puisque peut-être qu'à ce moment-là, on aurait pu faire de forcing, essayer ou pas. Moi, c'est mon opinion, mais je pense que malheureusement, nous n'étions pas assez nombreux à porter ce message à ce moment-là et notamment parce que vous aviez fait le choix de partir de la majorité. C'est donc ma vision des choses ; je ne suis pas au courant de tout. Après, pourquoi je m'abstiens ? Je ne vais pas voter pour, ça n'aurait pas de sens. Comme l'a dit M. le Maire, à un moment donné, un choix a été fait en 2022, et vous étiez encore présent avec nous, M. BATAOUI et Mme DA COSTA. Donc ce choix, c'était de reconstruire la piscine sur le site existant. À un moment donné, si le choix qui était fait était de reconstruire, cela voulait dire qu'on pourrait éventuellement faire beaucoup de travaux, donc investir de l'argent. Je ne parle pas d'extension, je parle de réhabilitation et de mise en place, juste pour l'utilisation du bassin d'été : Impensable d'engager des travaux sur un site dont on sait, et on l'a décidé ensemble, qu'on allait le détruire après. Est-ce que logique d'investir de l'argent dans un secteur que l'on va détruire après ? On aurait pu le faire mais c'était compliqué quand même. Le choix a été fait d'aller chercher des solutions pour réhabiliter la piscine, la refaire sur le site, en allant solliciter l'Agglomération et d'autres partenaires et en on connaît les difficultés ; on ne va pas les refaire. Aujourd'hui, la stratégie est de créer un syndicat mixte, comme c'est en cours, et d'essayer d'intégrer les communes utilisatrices de la piscine avec nous, c'est un travail un peu de longue haleine et la stratégie pour les intéressés aussi, c'est que nous puissions créer une infrastructure qui va accueillir l'ensemble des élèves concernés. Si on met en place, admettons que ce soit possible, le bassin d'été. Pardonnez loi mais le bassin d'été, ça va servir, comme l'a dit M. Le Maire, pour les gens qui se servent de la piscine l'été. J'en étais un utilisateur, je la regrette donc et c'était une bonne chose, mais comme l'a dit M. le Maire, moi à midi, je faisais mes longueurs dans le 50 mètres et on était que deux. C'est sûr que pour ces personnes-là, c'est compliqué mais on n'était pas très nombreux. L'après-midi, cela avait un rôle social, c'est exact. On avait beaucoup de gamins des quartiers qui venaient à la piscine parce qu'ils n'avaient pas la possibilité d'aller ailleurs et cela, c'est une réalité, même si cela ne concerne pas beaucoup de monde, mais cela remplissait quand même un rôle.
Ce que je veux dire aussi, c'est qu'à un moment donné, c'est beau de vouloir, mais il y a des réalités techniques. Investir de l'argent sur quelque chose qu'on va démolir, est-ce que c'est responsable politiquement ? Le choix a donc été fait d'avoir un site qui est ouvert toute l'année, qui va permettre, pas forcément le savoir nager, l'avez déjà dit, c'est l'apprentissage de la nage légalement, puisque le savoir nager, c'est 25 mètres ; il y a des travaux

qui sont menés avec la Fédération, comme l'a dit M. le Maire, et avec les clubs pour que cela aille au-delà du simple : « je sais sortir de la piscine », il va donc y avoir un apprentissage un peu plus complet. Tout cela, ça a été dit de nombreuses fois et maintenant, on peut faire le souhait de refaire des études, mais dont on sait aujourd'hui qu'on n'aura pas la capacité de le faire, ni techniquement, ni financièrement, et qui plus est, que cela ne servirait seulement qu'aux gens qui viennent l'été mais à quel coût ? Je pense qu'à un moment donné, il faut poser les choses aussi et ne pas être dans du binaire. C'est donc pour cela que je me suis abstenu parce que c'est un sujet qui est complexe, on ne peut pas dire oui, non. »

Mme Céu DA COSTA : « Juste pour remettre l'église au centre du village, nous n'avons pas fait le choix de quitter la majorité, non. Quand on monte un groupe dans la majorité, on ne fait pas forcément cela pour quitter la majorité. On le fait pour être entendu et on le fait justement parce qu'on n'a peut-être pas tous les éléments qu'on voudrait avoir en temps voulu, surtout quand on devrait être aux manettes.
Lorsque vous parlez de ce qu'il s'est passé à ce moment-là sur la piscine, quand vous dites que vous n'avez peut-être pas tous les éléments et que vous ne savez pas tout, peut-être que dans quelque temps, vous apprendrez effectivement des choses que vous ne savez pas, mais il n'empêche que là, moi, je me base sur un groupe d'opposition qui présente une étude sur la possibilité de. Des études ici, on en valide ou pas, à longueur de Conseils Municipaux. Certains, on se demande pourquoi d'ailleurs, mais ce n'est pas grave, on les valide, on les vote et on les paye. Ils présentent donc la possibilité qu'il y ait une étude sur la réhabilitation du bassin de la piscine. Point. Merci. »

M. Nicolas POSER « Je voudrais répondre à M. HERRET. Quand M. HERRET affirme, entre autres : *"Nous avons décidé de la fermeture"*, je tiens à préciser que non, **je** n'ai pas décidé de cette fermeture. Certes, la décision a été votée en Conseil, mais moi, je n'étais pas présent ce jour-là. Et même si l'on considère l'opposition ou d'autres conseillers municipaux, la décision avait en réalité déjà été actée par la majorité. C'est un fait.
Ensuite, oui, le sujet peut paraître redondant, mais il me semble — et je me souviens très bien d'un Conseil municipal où j'avais relancé le débat, peut-être avec un peu de véhémence — que Mme Claire FITA, alors conseillère municipale, avait proposé la création d'une commission pour que l'on puisse en discuter. Cette commission, pourtant, n'a jamais vu le jour. L'erreur, ici, de votre part — de la majorité — c'est que, contrairement à ce qui a été fait pour les écoles, il n'y a jamais eu, à ma connaissance, de réunion, de commission, ou même de véritable temps d'étude sur ce dossier. Nous n'avons jamais eu l'occasion de nous pencher sérieusement sur la problématique : ses tenants, ses aboutissants, vos intentions, vos projections... Malgré plusieurs demandes, cela n'a jamais été mis en place. Alors aujourd'hui, oui, nous vous proposons de lancer une étude, et même d'envisager une possible réhabilitation. Je ne rejoins pas totalement M. HERRET quand il dit que ce serait *de l'argent foutu en l'air*, car si cela s'inscrit dans un projet plus global, ce ne serait peut-être pas inutile. Mais, encore une fois, il faudrait déjà en discuter sérieusement, comme cela a été fait pour les écoles — ce que vous avez systématiquement refusé jusqu'ici. Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « M. POSER, je vais vous répondre calmement, puis je m'adresserai à Mme DA COSTA. Tout d'abord, M. POSER, pour rappel : il y a toujours eu des points d'information concernant la piscine. Et pas seulement à destination des élus, mais bien pour l'ensemble des Graulhétois. Dire que nous n'en avons jamais parlé, c'est faux — archi-faux. Mme DA COSTA, que cela vous plaise ou non, vous affirmez ne pas avoir fait le choix de partir, mais en ne montant pas le budget, vous avez, vous comme d'autres, choisi de vous exclure de la majorité. Ce n'est pas moi qui vous ai retiré la main. »

Mme Céu DA COSTA : « Vous voulez trahir le secret, M. le Maire. Vous venez de trahir le secret. »

M. le Maire : « C'est ça ! Continuez à parler très fort sans prendre la parole. Juste, c'est un constat, le plus difficile dans tout cela, c'est que chacun doit assumer son choix. »

Mme Céu DA COSTA : « J'ai toujours assumé mes choix, M. le Maire, contrairement à un certain nombre. »

M. Nicolas POSER : « Oui, M. le Maire, oui, parce qu'il y a des élus de votre majorité, le peu qu'il vous reste d'ailleurs, qui ne les assument pas. Pareil pour vous, M. TERRASSIE, assumez vos choix. Mes choix, je les ai toujours assumés. Les vôtres, on les a assumés toujours jusqu'au bout. Par contre, je pense qu'il y a des élus de la majorité qui n'assument pas et qui n'assument pas encore aujourd'hui. Le peu qu'il vous reste, M. le Maire. »

M. le Maire : « Je ne vous ai pas donné la parole, M. BATAOUI. Je tenais à dire que je fais confiance à mon équipe, nous avons un budget à voter, nous travaillons ensemble, nous avons validé un PPI, nous avons validé les actions, nous avons validé les présentations et nous allons avancer tranquillement. Allez-y, M. BATAOUI. »

M. Kamel BATAOUI : « Moi, j'apprécie le discours que vient d'avoir M. HERRET Nicolas, qui est sur le fond, où on discute et on peut apporter de la contradiction. Vous, M. le Maire, chaque fois qu'on n'est pas d'accord avec vous, vous attaquez individuellement les porte-voix et c'est là où vous avez échoué à maintenir une majorité parce que, à l'inverse du discours que vient de tenir Nicolas HERRET, où il admet qu'on peut discuter du sujet, parce que c'est un sujet local important, qui intéresse énormément de Graulhétoises et de Graulhétois, alors que vous, vous

pointez du doigt le fait que nous étions dans la majorité, que nous n'avons rien dit. En fait, vous êtes dans une permanente accusation de déloyauté pour vous justifier aujourd'hui et pour vous en sortir de mauvaise façon. On n'arrivera jamais à avancer avec vous, M. le Maire, parce que vous campez sur vos positions de dénigrer sans cesse et à accuser les individus, les élus que nous sommes. »

M. le Maire : « Surtout que vous, vous l'avez dit fort, haut et fort que vous étiez dans l'opposition. »

M. Kamel BATAOUI : « J'en suis fier. »

M. Nicolas HERRET : « Je voulais juste dire que je n'ai pas tenu un discours différent de ce qu'a dit Blaise avant. Non, je me suis abstenu à un moment donné »

M. le Maire : « Nous allons reprendre l'ordre du jour parce que nous avons quand même un gros pavé. »

M. le Maire soumets au vote la motion proposée par M. POSER

Vote : LA MOTION EST REJETTEE À LA MAJORITE

Contre : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd (pouvoir GRAU Jean-Michel) - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd - -- Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

Pour : 3
M. BATAOUI Kamel - Mme BORDES Mélanie - M. POSER Nicolas -

Abstention : 3
M. HERRET Nicolas - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick - M. ANDRIEU René.

II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 1 – Subvention exceptionnelle de soutien à Mayotte.
(Rapporteur : Blaise AZNAR)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection Civile, la Croix-Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. L'État et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Graulhet tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, le Maire propose à l'assemblée que la commune de Graulhet contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 5 000 € au compte « solidarité » de l'ADM81 comme 8 autres communes tarnaises.

Vu l'exposé du Maire présentant à l'assemblée délibérante la délibération intitulée « Solidarité avec la population de Mayotte »,

M. le Maire : « Délibération n° 1, subvention exceptionnelle de soutien de Mayotte. »

M. le Maire donne lecture de la délibération.

M. Christian SERIN : « Vous parlez de huit communes, en dehors de la nôtre, pouvez-vous les citer, s'il vous plaît ? »

M. le Maire : « Non, je n'ai pas à citer les autres communes »

M. Christian SERIN : « Bien sûr que si. Nous sommes au Conseil Municipal, nous avons le droit de savoir quelles sont les autres communes. »

M. le Maire : « Nous avons dit qu'il y avait huit communes, mais je n'ai pas les noms. Je ne peux donc pas vous les citer et je ne fais pas de retrait ni de cache d'information. »

M. Christian SERIN : « Je n'ai pas les noms, mais j'ai le chiffre. Les huit communes, sur 360 que font le Département. Il y a 7 750 euros qui ont été versés par les huit communes. »

M. le Maire : « Écoutez, cela prouve que Graulhet joue la solidarité. »

M. Julien BACOU : « Oui, tout simplement pour vous remercier d'avoir accepté cette subvention exceptionnelle à Mayotte. Je vous avais effectivement demandé une subvention même modeste pour attester notre solidarité à nos compatriotes mahorais. Je suis donc ravi et fier que notre commune s'y engage et j'espère pour ça que nous obtiendrons une grande majorité de votes. Merci. »

DÉCIDE

- D'APPROUVER ce soutien à la population de Mayotte pour un montant de 5 000 € TTC.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 31
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd (pouvoir GRAU Jean-Michel) - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille – M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick - M. ANDRIEU René.

N° 2 – Tableau des emplois communaux au 26 mars 2025.
(Rapporteur : Blaise AZNAR)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois communaux titulaires et non titulaires, à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Il rappelle par ailleurs qu'il convient de procéder à la mise en œuvre du déroulement de carrière des agents communaux en application des règles statutaires en vigueur.

Dans ce cadre, il propose donc de procéder à la modification du tableau des emplois communaux par ajustement des grades statutaires correspondants aux emplois pourvus au sein des services municipaux pour faire face aux nouveaux besoins de la collectivité à savoir :

- Un poste de non titulaire permanent pour exercer l'emploi de « Maître-Nageur Sauveteur » à temps complet rémunéré sur le grade d'Éducateur des APS, dans le cas où le recrutement d'un

fonctionnaire ne pourrait pas aboutir, en application de l'article 332 et suivants de la loi du 26 janvier 1984,

- Un poste de non-titulaire permanent pour exercer l'emploi de « Gestionnaire finances et comptabilité » à temps complet rémunéré sur le grade de Rédacteur territorial, dans le cas où le recrutement d'un fonctionnaire ne pourrait aboutir, en application de l'article 332 et suivants de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs du personnel communal en vigueur au 31 octobre 2024 ;

Vu les crédits inscrits au budget de la commune ;

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux ;

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents communaux en application des règles statutaires en vigueur ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires aux emplois pourvus pour les personnels titulaires et non titulaires permanents ;

M. le Maire : « Délibération n° 2, tableau des emplois communaux. »

M. le Maire donne lecture de la délibération.

M. Christian SERIN : « Oui, j'ai beau regarder le tableau, j'ai trouvé qu'il manquait quelqu'un sur ce tableau. Il y a quelqu'un qui est resté à la maison pendant des années, alors qu'il était Directeur Général des Services et je m'étonne que ne figure pas son salaire, son indemnité, on va l'appeler comme on veut. Tout le monde va voir de qui je veux parler, je ne vais pas le citer pour autant, mais je compte sur vous pour m'éclairer là-dessus. »

M. le Maire : « Je vous réponds, il est à la retraite. Merci. »

M. Christian SERIN : « Il a donc figuré jusqu'ici dans le tableau, c'est ce que je veux savoir. »

M. le Maire : « Effectivement, vous parlez de l'ancien Directeur Général qui avait effectivement un statut particulier dans le cadre de la fonction publique territoriale, mais ne faisait pas partie des effectifs de la Ville dans ce cadre-là. Il y avait un versement, pas directement à lui, mais au CNFPT si je ne dis pas de bêtises et pour le coup, il n'a pas figuré dans le tableau. C'est quelqu'un qui a bien sur bénéficié de tous les avantages de la fonction publique territoriale, y compris de cette protection au titre des emplois fonctionnels et qui est allé jusqu'au bout. Heureusement, il est maintenant à la retraite. »

M. Vincent TERRASSIE : « Merci, M. le Maire. Vous savez comment ce sujet me tient à cœur, le sujet du tableau des emplois communaux. Je vais m'abstenir dessus pour deux choses. Je pense qu'il ne reflète pas la réalité de ce qu'il se passe à la mairie actuellement et la deuxième chose, c'est qu'on a eu relevé des problèmes. On en a parlé, on ne va pas en reparler, j'aurais aimé quand même avoir un rapport un peu plus détaillé que ce que vous nous avez dit en Conseil Municipal sur le rapport du CDG81, on n'a rien eu dessus. Je vais donc m'abstenir parce que j'ai l'impression qu'on n'a pas avancé sur ce sujet depuis la dernière fois. »

M. le Maire : « Justement, on était encore il y a 15 jours au CDG avec la nouvelle DRH en train de travailler avec le CDG sur les ateliers et la mise en place d'un CST prochainement. Nous vous tiendrons donc au courant du retour du CST. »

M. Vincent TERRASSIE : « J'espère, oui. »

M. le Maire : « C'est normal, de toute façon, ce n'est pas moi qui décide, c'est le Conseil Municipal qui décide et qui acte. »

DÉCIDE

- D'ADOPTER les modifications suivantes au tableau des effectifs au 26 mars 2025, pour faire face à de nouveaux besoins à savoir :

- Un poste de non titulaire permanent pour exercer l'emploi de « Maître-Nageur Sauveteur » à temps complet rémunéré sur le grade d'Éducateur des APS, dans le cas où le recrutement d'un fonctionnaire ne pourrait pas aboutir, en application de l'article 332 et suivants de la loi du 26 janvier 1984,

- Un poste de non-titulaire permanent pour exercer l'emploi de « Gestionnaire finances et comptabilité » à temps complet rémunéré sur le grade de Rédacteur territorial, dans le cas où le recrutement d'un fonctionnaire ne pourrait aboutir, en application de l'article 332 et suivants de la loi du 26 janvier 1984.

- D'ADOPTER le tableau des effectifs ci-annexé.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 18
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd (pouvoir GRAU Jean-Michel) - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd.

Contre : Néant.

Abstention : 13
Mme BOUTIN Mireille – M. SERIN Christian - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - Mme BORDES Mélanie - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick - M. ANDRIEU René.

Tableau des emplois communaux au 26 mars 2025

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE au 24/10/2024	Postes à créer ou à supprimer	EFFECTIF BUDGETAIRE au 26/03/2025	EFFECTIF POURVU au 26/03/2025
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1		1	0
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES		1		1	1
DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES		1		1	0
SOUS-TOTAL EMPLOIS DE DIRECTION		***3***	***0***	***3***	***1***
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES TERRITORIAUX					
ATTACHE PRINCIPAL	A	2		2	0
ATTACHE		4		4	2
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**6**	**0**	**6**	**2**
CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX					
REDACTEUR PRINCIPAL de 1ère classe	B	5		5	3
REDACTEUR PRINCIPAL de 2ème classe		4		4	2
REDACTEUR		5		5	2
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**14**	**0**	**14**	**7**
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX					
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1cl	C	15		15	11
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2cl		2		2	1
ADJOINT ADMINISTRATIF		10		10	7
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**27**	**0**	**27**	**19**
SOUS-TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		***47***	***0***	***47***	***28***
CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS TERRITORIAUX					
INGENIEUR PRINCIPAL	A	2		2	0
INGENIEUR		2		2	0
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**4**	**0**	**4**	**0**
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX					
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 1ère classe	B	3		3	3
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL 2ème classe		3	1	4	4
TECHNICIEN TERRITORIAL		8		8	3
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**14**	**1**	**15**	**10**
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE					
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	20		20	20
AGENT DE MAITRISE		13		13	3
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**33**	**0**	**33**	**23**
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES					
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère classe	C	30		30	27
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème classe		10		10	5
ADJOINT TECHNIQUE		26		26	20
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**66**	**0**	**66**	**52**
SOUS-TOTAL FILIERE TECHNIQUE		***117***	***1***	***118***	***85***
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES					
A.T.S.E.M. PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	2		2	2
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**2**	**0**	**2**	**2**
SOUS-TOTAL FILIERE SANITAIRE-SOCIALE		***2***	***0***	***2***	***2***
CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS TERRITORIAUX					
ANIMATEUR	B	1		1	0
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**1**	**0**	**1**	**0**
SOUS-TOTAL FILIERE ANIMATION		***1***	***0***	***1***	***0***
CADRE D'EMPLOI DES CONSEILLERS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES					
CONSEILLER DES A.P.S.	A	1		1	0
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**1**	**0**	**1**	**0**
CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES					
EDUCATEUR DES A.P.S. PRINCIPAL 1ère CLASSE	B	3		3	0
EDUCATEUR DES A.P.S. PRINCIPAL 2ème CLASSE		1		1	1
EDUCATEUR DES A.P.S.		2		2	1
SOUS-TOTAL CADRE D'EMPLOI		**6**	**0**	**6**	**2**
SOUS-TOTAL FILIERE SPORTIVE		***7***	***0***	***7***	***2***
TOTAL TOUTES FILIERES		***177***	***1***	***178***	***118***

NON TITULAIRES PERMANENTS					
COLLABORATEUR DE CABINET	A	1		1	0
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1		1	1
DIRECTEUR DE COMMUNICATION	A	1		1	1
DIRECTEUR RESSOURCES	A	1		1	0
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	A	1	0	1	1
GESTIONNAIRE FINANCES ET COMPTABILITE	**B**	**0**	**1**	**1**	**0**
COMMUNITY MANAGER ET DEVELOPPEMENT DIGITAL	B	1		1	**0**
ATTACHE - DIRECTEUR JURIDIQUE ET DES ASSEMBLEES	A	1		1	1
INGENIEUR BUREAU D'ETUDES	A	1		1	1
SSIAP 3 - ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1° OU AGENT DE MAITRISE OU TECHNICIEN	B-C	1		1	0
CHARGE DE MISSION DIRECTION GENERALE	A	1		1	0
CHARGE DES ACTIONS DE MEDIATION ET DE VALORISATION DES PROJETS CULTURELS ET DU PATRIMOINE	B	1		1	1
ANIMATEUR PATRIMOINE ET MEDIATEUR CULTUREL	B	1		1	1
CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN"	A	1		1	1
CHEF DE PROJET REDYNAMISATION URBAINE	A	1		1	1
EDUCATEUR DES A.P.S.	**B**	**0**	**1**	**1**	**0**
INFOGRAPHISTE WEBDESIGNER	B	1		1	1
AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE	C	2		2	**0**
GARDE CHAMPETRE	C	1		1	0
SOUS-TOTAL NON TITULAIRES PERMANENTS		***18***	***2***	***20***	***10***
NON TITULAIRES NON PERMANENTS					
CONTRATS AIDES (PEC)					
Accueil et Secrétariat	-	1		1	1
Agent de propreté et espaces verts	-	5		5	5
SOUS-TOTAL PEC		***6***	***0***	***6***	***6***
POUR INFORMATION - AGENTS EN POSITION DE DETACHEMENT					
REDACTEUR PRINCIPAL de 2ème classe	B	1	0	1	1
ATTACHE	A	1	0	1	**0**
SOUS-TOTAL TITULAIRES DETACHES		***2***	***0***	***2***	***1***
TOTAL GENERAL TOUTES FILIERES (TITULAIRES + DETACHEMENTS)	**-**	**179**	**1**	**180**	**119**
TOTAL GENERAL TOUT EMPLOIS (TITULAIRES + NON TIT. + DETACHEMENTS)	**-**	**203**	**3**	**206**	**135**

III - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ATTRACTIVITÉ

N° 3 – Création de deux poteaux de défense incendie : plan de financement.
(Rapporteur : Nicolas HERRET)

La défense incendie est de la compétence du Maire et ce sujet est évidemment particulièrement important pour la sécurité de tous.
Après avoir procédé à un grand nombre de remises en état des poteaux de défense incendie défectueux, la commune de Graulhet souhaite poursuivre ses actions en renforçant la défense auprès de certains nouveaux équipements publics ou quartiers sous dotés.
Ceci permettra un meilleur fonctionnement de la défense incendie sur tout le territoire communal avec des conditions d'intervention optimales pour les pompiers ainsi qu'une sécurité accrue pour les riverains, commerces et entreprises.

Cette opération concerne deux poteaux incendie situés à l'intérieur de la ville de Graulhet.
Le premier site choisi est situé à l'angle de la rue des Tulipes et la rue des 4 saisons. Il serait ainsi situé à 70 m des nouveaux Bassins d'Apprentissage Mobiles, un nouvel équipement accueillant un jeune public. Ce nouveau poteau permettrait également de renforcer la couverture du quartier de Crins 1, un secteur d'habitat collectif situé en QPV.
Le second site choisi est situé à l'angle de la rue du Maquis et de la rue Beauséjour, au cœur d'un quartier à l'habitat dense qui se révèle sous doté en équipements de défense incendie.

Vu l'exposé du Maire présentant à l'assemblée délibérante le projet intitulé « Création de deux poteaux de défense incendie » prévu au printemps 2025 à Graulhet,

Et après en avoir délibéré,

M. le Maire : « La délibération numéro 3. La 3 et la 4 sont des demandes de subvention. »

M. Nicolas HERRET donne lecture de la délibération.

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel, ci-annexé, du projet d'investissement intitulé « Création de deux poteaux de défense incendie » pour un montant estimé à 10 064 € TTC.

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT CREATION DE DEUX POTEAUX DE DEFENSE INCENDIE				
Dépenses subventionnables		**Recettes**		
Désignation	**Montant HT previsionnel**	**Financeurs**	**Montant sollicité HT**	**Taux**
Création de 2 poteaux de défense incendie	10 064,00	DETR	5 032,00	50%
		Total Subventions	5 032,00	50%
		Autofinancement	5 032,00	50%
Total Général	**10 064,00**	**Total Général**	**10 064,00**	**100%**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 31
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd (pouvoir GRAU Jean-Michel) - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille – M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick - M. ANDRIEU René.

N° 4 – Études de travaux de sécurité du pont Gambetta : plan de financement.
(Rapporteur : Nicolas HERRET)

À la suite de l'effondrement du pont Morandi à Gênes durant l'été 2018, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a créé une mission d'information sur la sécurité des ponts.
De nombreuses entités publiques ont depuis lors engagé un diagnostic et une surveillance régulière de leurs ouvrages d'art.

La commune de Graulhet possède, elle aussi, de nombreux ouvrages d'art et ponts sur son territoire, d'où la nécessité d'une inspection de sécurité sur certains d'entre eux.
Un pont aux enjeux majeurs en termes de trafic routier et/ou susceptibles de présenter des risques pour la sécurité a été identifié : le pont de l'avenue Gambetta. Il est apparu utile de faire procéder à une inspection détaillée de cet ouvrage.
La nature de cette opération d'investissement dont le coût total est estimé à 2 550 € H.T., remplit les critères d'éligibilité pour être subventionnée au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2025, conformément au courrier de Monsieur le Préfet du Tarn, en date du 04 décembre 2024.

Vu l'exposé du Maire présentant à l'assemblée délibérante le projet intitulé « Études de travaux de sécurité du pont Gambetta » prévu au printemps 2025 à Graulhet,

Et après en avoir délibéré,

M. le Maire : « La délibération 4, toujours Nicolas. »

M. Nicolas HERRET donne lecture de la délibération.

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel, ci-annexé, du projet d'investissement intitulé « Études de travaux de sécurité du pont Gambetta » pour un montant estimé à 2 550 € TTC.

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT ETUDES DE TRAVAUX DE SECURITE DU PONT GAMBETTA				
Dépenses subventionnables		Recettes		
Désignation	Montant HT previsionnel	Financeurs	Montant sollicité HT	Taux
Inspection détaillée du pont avenue Gambetta	2 550,00	DETR	1 275,00	50%
		Total Subventions	1 275,00	50%
		Autofinancement	1 275,00	50%
Total Général	2 550,00	Total Général	2 550,00	100%

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

Pour : 31
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd (pouvoir GRAU Jean-Michel) - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick - M. ANDRIEU René.

IV – CITOYENNETÉ

N° 5 – Convention pluriannuelle avec l'Association Rues d'Été.
(Rapporteur : Marc MIRALES)

La commune de Graulhet souhaite soutenir l'association Rues d'été pour la mise en œuvre d'un programme d'actions portant sur le développement des arts de la rue, en cohérence avec les orientations de politiques publiques déployées par la commune.

Il s'agit de créer un temps fort pendant un ou plusieurs jours au mois de juillet contribuant au rayonnement et à l'attractivité culturelle de la ville de Graulhet avec un programme artistique de qualité ayant pour ambition de rassembler un large public au mois de juillet.

L'association s'engage à élaborer une programmation qui tend à la démocratisation culturelle en participant à la cohésion sociale de la ville et à la création d'une identité culturelle forte, à rechercher et à identifier l'ensemble des financements afin de s'assurer de mobiliser toutes les recettes possibles, qu'elles soient publiques ou privées.

Compte tenu de la mise en œuvre de ce projet culturel de développement de l'attractivité de Graulhet, la Commune de Graulhet s'engage à soutenir financièrement l'association Rues d'été à hauteur de 10 000 euros par an au titre des années 2025-2026-2027.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

M. le Maire : « La délibération n° 5 concerne la convention pluriannuelle de l'Association Rues d'Été. Depuis plusieurs années, la Ville de Graulhet affirme son engagement en faveur de la culture et de la dynamisation de l'espace public à travers ses événements d'envergure. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de renforcer cet engagement en renouvelant notre partenariat avec l'Association Rues d'Été qui œuvre pour le développement des arts de la rue et son rendez-vous culturel incontournable de début juillet. Ce projet s'inscrit pleinement dans nos priorités. Il favorise l'accès à la culture pour tous, contribue à l'animation estivale de notre Ville et participe à son attractivité. En accompagnant cette démarche à travers une commission pluriannuelle d'objectifs, nous affirmons notre volonté d'inscrire durablement cet événement dans le paysage culturel graulhétois. Je vais maintenant laisser la parole à Marc qui va nous détailler les modalités de cette délibération. »

M. Marc MIRALES donne lecture de la délibération.

M. Vincent TERRASSIE « Merci, M. le Maire. Je vais intervenir maintenant sur les deux délibérations ; je ne reprendrai pas la parole ensuite. Je n'ai aucun problème avec ces associations, qui font un excellent travail pour la Ville — c'est très bien, et je comprends leur vision à long terme. Cependant, nous ne voterons pas ces deux délibérations. Nous allons nous abstenir, car dans un an auront lieu les élections municipales, et je ne sais pas qui sera assis à cette table. Je trouve un peu trop facile de faire peser sur la prochaine municipalité — si vous n'êtes pas réélu — des choix culturels qu'elle n'aura pas définis. Donc, par principe, je m'abstiens, M. le Maire. À un an des élections, je ne souhaite pas voter des conventions sur trois ans. J'espère avoir une idée de ce qui adviendra, mais tant que ce n'est pas clair, je m'abstiens. »

M. le Maire : « C'est votre droit. »

M. Kamel BATAOUI : « Oui, nous voterons **pour**, bien évidemment. L'association Rues d'Été a toujours joui d'une excellente image auprès des Graulhétois. Elle a traversé une période difficile, avec une baisse des actions menées, du nombre de bénévoles, etc. J'aurais juste une question : quel était le montant de la subvention allouée les années précédentes — notamment l'an dernier et l'année d'avant — pour que nous puissions comparer avec celle prévue pour 2025 ? »

M. le Maire : « Je n'ai pas les chiffres exacts en tête, mais c'était autour de 9 000 euros, précisément 9 160 si ma mémoire est bonne. Cette année, nous avons ajusté à 10 000 euros, car depuis quelque temps, ils organisent à la fois *Rues d'Été* et *Rues d'Hiver*, soit deux opérations. Nous avons donc arrondi à 10 000 euros, répartis entre une part fixe et une part projet. »

M. Nicolas HERRET : « Je suis bénévole chez Rues d'Été, et franchement, je ne crois pas qu'il y ait eu une baisse du nombre de bénévoles — bien au contraire ! C'est une association dynamique, qui se renouvelle sans cesse. Et c'est précisément ce renouvellement qui en fait une structure solide et vivante, capable de durer sur le territoire. Aujourd'hui, les membres de l'association ne sont plus du tout les mêmes qu'il y a 10 ou 15 ans. À *Rues d'Hiver*, par exemple, il y avait plus de 100 adhésions et plus de 200 repas servis le 8 février dernier. J'invite d'ailleurs les Graulhétois et les Graulhétoises à nous rejoindre en tant que bénévoles : c'est toujours une belle expérience humaine, enrichissante et l'occasion d'assister à de très beaux spectacles. »

M. Christian SERIN : « Juste un mot à titre personnel — enfin, à titre personnel mais important à signaler dans le décompte : quand je vote, nous sommes **deux**, avec Mme Anaïs CHAFFARD, que vous avez d'ailleurs oubliée la dernière fois. Concernant cette délibération, comme la suivante, **nous voterons pour** toutes les deux. »

Mme Céu DA COSTA : « Oui, pour ma part, comme vient de le dire M. SERIN, je me **retire du vote** sur ces deux délibérations, celle-ci et la suivante. Je ne reprendrai pas la parole ensuite. J'ai un grand respect pour ces deux associations, j'apprécie profondément leur travail. Mais, comme pour d'autres ici, je ne souhaite pas assumer la responsabilité de décisions qui engagent l'année prochaine, et les suivantes. Je m'abstiendrai donc. »

M. Nicolas POSER : « Ce que je viens de dire là-dessus est aussi valable pour les deux délibérations, celle-là et l'autre. Nous votons pour, comme a dit M. BATAOUI, il n'y a pas de souci, mais je trouve qu'il est un peu trop facile en fin de mandat de signer des conventions pluriannuelles sur 3 ans, je trouve pile-poil le timing est très bien choisi. »

M. le Maire : « Juste pour information : que devrais-je dire alors, quand on signe un PPI de 2025 à 2030 ? On passe au vote maintenant. Il s'agit d'un renouvellement sur trois ans. »

M. Vincent TERRASSIE : « Quand je suis arrivé, M. le Maire, vous avez dit : *"On ne l'a pas fait. Pourquoi on ne l'a pas fait ?*" Et maintenant que ça se fait, ça ne va pas non plus ? Non mais… ça va cinq minutes quand même ! »

M. le Maire : « Pour le moment, vous venez une fois tous les 3 ans à l'agglomération. »

M. Vincent TERRASSIE : « M. Le Maire, ne me faites pas de leçon s'il vous plaît. »

M. le Maire : « Justement, vous parlez de la seule fois où je vous ai croisé ! Si je me souviens bien, c'était juste une information. Il faut aussi savoir que le PPI, cela fait longtemps qu'on le réclame. On le met en place pour 2025, alors qu'on le demande depuis 2020… et il court jusqu'en 2030. Voilà pour l'info. **Hors sujet, on revient à notre délibération.** »

DÉCIDE

- D'APPROUVER la convention de pluriannuelle d'objectifs entre la Commune de Graulhet et l'association Rues d'été.

- QUE le montant de la subvention est fixé à 10 000 € comprenant une part fixe de fonctionnement de 6 000 € et une part variable soumise à la réalisation des actions de 4 000 €.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd (pouvoir GRAU Jean-Michel) - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille – M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

Contre : Néant.

Abstention : 3
Mme DA COSTA Céu – M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise.

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick - M. ANDRIEU René.

N° 6 – Convention pluriannuelle avec l'Association Nature et Progrès Tarn.
(Rapporteur : Christelle OISEAU)

Chaque année, la commune a l'honneur et la joie d'accueillir la « FOIRE BIOCYBELE » sur le site de La Bousquétarié. L'occasion pour notre commune de prôner le développement durable, faisant de l'environnement une priorité en attestant ainsi que l'on peut concilier, sur un même territoire, la production industrielle et une préoccupation permanente pour l'environnement.

Chaque année nous mettons tout en œuvre pour accueillir au mieux cet événement avec la mise à disposition aux organisateurs d'un site répondant à demandes et le soutien de nos services également répondant présents pour les accompagner et les aider.

Cette manifestation est portée par l'association « Nature et Progrès Tarn » (N&P) dont la vocation est de promouvoir les produits de l'agriculture biologique, et les alternatives écologiques et sociales. Elle est une fédération d'associations composée de groupes N&P régionaux qui forment sa dynamique collective et rassemblent localement les adhérents : des agriculteurs, des transformateurs, des fournisseurs, des distributeurs et des consommateurs de produits issus de l'agro écologie.

L'événement est porteur pour la ville et participe à son rayonnement dans le département. C'est en cela que depuis 2013 la commune souhaite mettre en œuvre tous les moyens utiles afin d'accompagner l'association dont les actions présentent un intérêt contribuant à l'attractivité de la ville et qu'ainsi, le conventionnement pluriannuel, déjà réalisé les années précédentes, permet de matérialiser les engagements réciproques, garants de la pérennité et du développement de ces actions.

Compte tenu de la mise en œuvre de ce projet promoteur du développement et de l'attractivité de Graulhet, la Commune de Graulhet souhaite renouveler son partenariat avec l'association en la soutenant financièrement d'un montant de 7 000 euros par an dans l'organisation de la « FOIRE BIOCYBELE » sur le site de La Bousquétarié dans le cadre de la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs au titre des années 2025-2026-2027.
Par ailleurs, la collectivité lui apportera également son soutien logistique.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

M. le Maire : » Pour sa 43e édition, Graulhet a le privilège d'accueillir la foire BIOCYBELE sur le site de la Bousquétarié. Cet événement incontournable porté par l'Association Nature et Progrès Tarn incarne nos engagements en faveur du développement durable et de l'agriculture biologique.
Il illustre parfaitement notre capacité à conjuguer dynamisme économique et respect de l'environnement. Notre collectivité accompagne depuis plusieurs années cette manifestation, tant sur le plan logistique que financier, en reconnaissant son rôle majeur dans l'attractivité et le rayonnement de notre Ville. C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui de renouveler notre partenariat avec Nature et Progrès Tarn à travers une convention pluriannuelle d'objectifs couvrant les années 2025 et 2027 pour vous en présenter les modalités. »

Mme Christelle OISEAU donne lecture de la délibération.

M. Julien BACOU : « Oui, M. le Maire, nous allons effectivement voter **pour** cette délibération. Je ne vais pas revenir sur le fait qu'elle s'étale sur trois ans — le prochain mandat couvrira peut-être huit années. Les associations ont besoin de visibilité à long terme pour organiser leurs événements : faire venir des intervenants, cela se prépare un ou deux ans à l'avance. Je comprends donc cette nécessité de contractualisation sur trois ans. Et un contrat, c'est aussi un engagement fort de la commune. Concernant la foire **BIOCYBÈLE**, j'y vais chaque année : c'est un très bel événement, riche, varié, avec des agriculteurs, des exposants de tous horizons. Rien à redire là-dessus.
Ce qui me gêne davantage — et je l'ai déjà exprimé en commission municipale — ce sont les débats qui se tiennent sous le fameux chapiteau. À l'origine, on y discutait biodiversité, transition écologique, isolation thermique… Très bien. Mais, au fil des années, ces échanges ont pris une tournure de plus en plus **politique**. Et, curieusement, je n'y ai jamais été invité — alors que j'aurais des choses à dire sur la biodiversité, croyez-moi ! L'année dernière, on a atteint un sommet. C'est à ce titre que je souhaite **alerter** et **inviter la mairie à être vigilante** sur le contenu de ces rencontres. Nous attribuons **7 000 euros** à cette manifestation et mettons à disposition le site de la **Bousquétarié**. Il me semble légitime d'être attentifs à ce qu'il s'y déroule. Car, soyons clairs : l'an dernier, nous avons eu droit à une conférence animée par la **délicieuse Karen ERODI** — contre l'A69 — sujet ô combien pertinent pour la 3e circonscription... alors qu'elle est députée de la 2e. Et ce, avec la présence de militants propalestiniens **cagoulés**. Le rapport avec la **biodiversité** ? Je le cherche encore. Je me suis ému de cette situation en commission, et je pense que nous devons **rappeler les organisateurs à leur responsabilité**. Cet événement est destiné à tous les habitants, **quelle que soit leur sensibilité politique**. La biodiversité ne connaît ni droite ni gauche. Voilà, c'était un petit rappel. Nous voterons **favorablement** cette convention, mais il me semblait important de mettre ce point sur la table du débat public. Merci. »

M. le Maire : « Merci. D'autres interventions ? Je regarderai, je serai vigilant avec nos agents assermentés pour être garants de la sécurité et du droit dans le cadre donné. »

M. Christian SERIN : « Juste un point, il ne faut quand même pas faire le parallèle entre un problème d'insécurité et la présence de la députée, Mme Karen ERODI, ce sera un raccourci un peu court. »

M. le Maire : « Ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas le sujet de mon intervention. »

M. Christian SERIN : « Mais je tenais quand même à le préciser. »

DÉCIDE

- D'APPROUVER la conclusion de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune de Graulhet et l'association « Nature et Progrès Tarn » pour l'organisation de la « FOIRE BIOCYBELE » pour les années 2025-2026-2027.

- D'APPROUVER l'attribution d'une subvention financière fixée à 7 000 € par an et son appui logistique pour la réalisation des actions.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Vote : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Pour : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd (pouvoir GRAU Jean-Michel) - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille – M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir Christian SERIN) - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Éric - Mme PHALIPPOU Martine (pouvoir BLESS Mathieu) - M. MAJDOUBI Saïd - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

Contre : Néant.

Abstention : 3
Mme DA COSTA Céu – M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise.

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick - M. ANDRIEU René.

Départ de Mme BORDES Mélanie.

V – FINANCES

N° 7 – Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.
(Rapporteur : Mathieu BLESS)

Le Conseil municipal,

Vu l'article L-2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

L'article 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal,

M. le Maire : « Délibération n° 7, présentation du rapport de l'intégration budgétaire et nous allons commencer par un point en présentation. »

M. Mathieu BLESS : « Vous avez tous reçu la note qui a été adressée il y a quelques jours par rapport à ce Débat d'Orientation Budgétaire et aux éléments qu'il doit contenir selon le fameux article L23-21 du Code général des collectivités territoriales. Effectivement, la note est construite en trois parties. Il y a une partie qui reprend les éléments de contexte et notamment les dernières dispositions de la loi de finances, je reviendrai rapidement dessus. La deuxième partie, c'est plus les éléments constitutifs du budget de la commune. La troisième partie, c'est un zoom sur l'action municipale sur le cœur de ville. Pourquoi ? Parce qu'il y a de nouveaux dispositifs et notamment des nouveaux dispositifs qui peuvent avoir une portée budgétaire et je pense que c'est sur ce point-là qu'on aura un PowerPoint en particulier. Je vous propose, avant d'arriver à ce PowerPoint, de repasser rapidement sur les éléments de la note. J'y passe rapidement pour redonner le cadre, mais il pourra y avoir toutes les questions possibles. J'essaierai d'y répondre si je peux.

M. BLESS et M. le Maire présente les orientations budgétaires.

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous allons donc passer au débat, aux questions et aux échanges. Qui commence ? M. POSER. »

M. Nicolas POSER : « Alors, je vais commencer par une petite remarque de réglementation. Il y a quelques jours, une commission groupée s'est réunie et vous avez sûrement abordé quelques points du rapport d'orientation budgétaire. J'ai fait la remarque à notre responsable juridique aujourd'hui même, puisque je me suis déplacé en mairie pour demander le rapport de cette commission groupée. C'est une obligation inscrite dans le règlement intérieur : ce rapport doit être accessible à l'ensemble des conseillers municipaux. Il est justement fait pour que ceux qui n'y participent pas soient informés des discussions. Or, selon la réponse du directeur juridique, il n'y a pas eu de rapport. Ce n'est pas la première fois que je demande un rapport de commission sans succès. Pourtant, ces rapports sont essentiels avant le Conseil municipal pour éviter les redondances et garantir l'accès à l'information. J'aimerais donc que pour les prochaines commissions, un rapport soit rédigé, relatant les discussions et propositions faites avant le Conseil municipal. Je vous remercie, M. le Maire. »

M. le Maire : « C'est noté. »

M. Mathieu BLESS : « Le mieux est quand même d'y participer. »

M. Nicolas POSER : « C'est super, tu as eu raison de le dire. M. SERIN, je vous laisse la parole. C'est super que M. Mathieu BLESS ait dit cela. Sur ces commissions, je me permets de te tutoyer : je ne suis pas convié, car on choisit des commissions, et je fais partie de la commission solidarité qui n'a pas été conviée. D'ailleurs, une "commission groupée" n'existe pas officiellement. On les regroupe peut-être pour des raisons pratiques, mais cela n'existe pas formellement. Il faut d'abord être convié avant de pouvoir y participer. »

M. Nicolas HERRET : « L'idée de la commission groupée était justement d'inviter un maximum de personnes. Je suis désolé que vous n'ayez pas été sur la liste. Il s'agissait de parcourir le rapport du DOB. Ce n'étaient pas les commissions Solidarité, Citoyenneté, etc., qui se réunissaient. Nous aurions pu ne convoquer que la commission finances, mais nous avons préféré élargir. Pour le budget, les quatre commissions seront convoquées. Il faut trouver un équilibre. Certes, M. POSER, vous n'y étiez pas, mais deux personnes de l'opposition y étaient. »

M. Nicolas POSER : « Excusez-moi. Le problème n'est pas de participer ou non. Le règlement intérieur, voté en Conseil municipal, précise qu'un rapport est obligatoire. Cela doit venir de vous, du règlement, c'est une obligation. »

M. Nicolas HERRET : « Les éléments ont été présentés le lendemain avec la convocation. »

M. Nicolas POSER : « Quels éléments ? »

M. Nicolas HERRET : « Tous les éléments. »
M. Nicolas POSER : « Et la discussion qu'il y a eu ? Vous ne l'avez pas communiquée. C'est une obligation. Si vous l'ignorez, on fait l'impasse sur tout le règlement. »

M. Christian SERIN : « Excusez-moi, j'ai demandé la parole. En ce qui concerne les règles, on nous les rappelle souvent ici. La règle, c'est l'article 8 du règlement intérieur. Mathieu, tu le connais très bien, c'est toi qui l'as rédigé. Vous dites souvent "la loi, c'est moi", je dirais "le règlement, c'est moi". »

M. le Maire : « Cela me rappelle quelqu'un ! Nous allons le prendre en compte et nous organiser en conséquence. Mais je vous rassure, l'information circulait de façon transversale. Nous veillerons à une meilleure formalisation. Merci. »

M. Julien BACOU : « Parlons un peu du DOB. « Oui, on va essayer de parler un peu du DOB, cela changera. Effectivement, il n'y a pas eu trop de secrets qui se sont dits lors de la commission groupée, j'en suis témoin. M. le Maire, je ne veux pas cacher ma déception plus longtemps, puisqu'à la lecture de ce rapport d'orientation budgétaire, je reste un peu sur ma faim. Cette année, vous nous présentez un document amputé de 14 pages par rapport au rapport d'orientation budgétaire de 2024. Or, parmi ces pages manquantes figurent des éléments essentiels, tels que l'évolution de l'épargne de notre commune, les ratios financiers qui nous étaient présentés l'an dernier et qui permettent pourtant une lecture objective et transparente de notre situation budgétaire. S'agit-il d'un simple oubli de votre part ou d'une volonté assumée d'épargner nos rétines d'un éblouissement trop violent face à vos résultats financiers ? La question se pose.
Pour rester dans le champ lexical de la lumière et égayer un peu le débat, je citerai l'essayiste québécois Jean DION, qui disait : « Les chiffres sont à l'analyste ce que le réverbère est à l'ivrogne. Ils apportent plus d'appui qu'un éclairage. » Faute de chiffres, nous patienterons jusqu'au vote du budget le 10 avril.
Concernant la situation budgétaire, avec le peu d'éléments que nous avons, nous avons effectivement une épargne nette qui paraît insuffisante. L'objectif affiché, c'est un objectif qui est annoncé, c'est un peu la méthode Coué, on essaie en fait de se donner un peu d'allant, on veut effectivement essayer d'afficher une capacité d'épargne pour financer les projets. Pourtant, l'épargne nette n'a été positive qu'une fois en 4 ans et négative même l'an dernier. Dans ce contexte, est-ce que vous pouvez sérieusement m'expliquer comment nous retrouverons une

capacité d'autofinancement positive alors que nos prévisions affichent une évolution identique des recettes et des dépenses entre 320 000 et 360 000 euros ?
Par ailleurs, la dette communale se maintient et augmente même légèrement de très peu, mais atteint 13,8 millions d'euros, avec un remboursement annuel d'environ 1,3 million d'euros. Cette charge pèse nécessairement sur l'épargne brute et limite ainsi nos capacités d'investissement sans recours à un nouvel emprunt.
On va parler des investissements positifs parce qu'il faut aussi être correct évidemment. La réhabilitation du gymnase de la Capelette est effectivement nécessaire. Les travaux sur les cimetières, la modernisation de l'éclairage public, le nouveau projet de gymnase en attendant aussi pour pallier la réhabilitation du gymnase de la Capelette. On va dire que le projet « petite ville de demain » est plutôt intéressant, mais je pense que l'impact est encore un peu flou pour nos concitoyens, cela mériterait un peu plus de communication, en tout cas montrer à quoi sert concrètement ce projet. Concernant les points critiques, on en a très peu parlé, mais la requalification de la place du Jourdain et du château est présentée comme un projet coconstruit avec les habitants et les acteurs économiques locaux, c'est pour moi en tout cas la première présentation qui m'en a été faite ne m'a pas fait cette impression puisque déjà on a quasiment annulé la suppression de 65 places de stationnement à terme et le bureau d'études en tout cas nous a clairement dit qu'il souhaitait limiter au maximum la place de la voiture en centre-ville. Rien que pour cela, cela me laisse planer un doute sur la réelle concertation menée.
Concernant la piscine, vous vous étiez engagé dans le Graulhet Mag de juillet 2023, je l'ai en ma possession, présenté grandeur nature, j'espère donc que cela n'aura pas le même échec. Vous vous engagez dans le Graulhet Mag de juillet 2023 à ce que la nouvelle piscine sorte de terre d'ici la fin du mandat, je vous conseille de poser rapidement la première pierre, cela nous fera patienter en attendant la seconde.

Concernant la stratégie de revitalisation du centre-ville, elle me paraît du moins insuffisante. Il y a effectivement une volonté de lutter contre la vacance immobilière ; j'en ai déjà parlé, je reste sceptique quant à la mise en place des permis de loue, mais encore une fois, je ne suis pas obtus, je demande donc d'avoir. Pour moi, ce sont des mesures qui ajoutent de la complexité administrative pour les propriétaires et les professionnels du bâtiment et de l'immobilier qui, à mon avis, n'en ont pas besoin en ce moment.
Concernant l'exonération de taxes foncières, cela me paraît aller effectivement dans le bon sens, cela peut inciter des propriétaires à faire des travaux d'envergure, c'est dommage que ce ne soit pas rétroactif, j'aurais pu en profiter.
Par contre, concernant la taxe d'habitation sur les logements vacants, je me suis renseigné, il y a des villes, notamment des villes Rassemblement National, qui l'ont fait pour éviter d'avoir une désertification des centres-villes, avoir un peu plus de logements, je suis plutôt allergique aux nouvelles taxes et encore une fois, je demande donc à voir et j'aimerais savoir si on a évalué cette vacance immobilière et si on peut me dire éventuellement quels produits cela peut lever en termes d'impôts. À l'inverse, l'OPA-RU me semble une approche pertinente accompagnée effectivement d'un contrôle strict du respect des normes d'habitat et du Code de l'urbanisme, c'est vrai que sur Graulhet, c'est des fois très compliqué de voir les règles d'urbanisme appliquées.
Concernant le patrimoine, l'étude du classement d'un site patrimonial remarquable et la rénovation de l'hôtellerie du Lyon d'or sont positives. Si on peut encore sauver un peu de patrimoines qui n'ont ni brûlé ni menacé de s'effondrer, on peut prendre. Il y a un volet qui n'est pas abordé qui mériterait d'être développé peut-être la prochaine fois, c'est la relation effectivement qu'on a avec l'Agglomération, je sais qu'il y a des villes, je me suis renseigné, qui mettent lors du débat d'orientation budgétaire un peu le fonctionnement qui existe avec l'Agglomération, les différentes compétences, les impacts concrets que cela a sur nos communes, c'est une chose à développer.
Voilà à peu près toutes les remarques que j'avais à faire sur ce DOB. Je reste encore impatient d'avoir les chiffres du budget, je pense qu'ils devraient arriver d'ici la fin de la semaine, nous en reparlerons du coup le 10 avril. »

M. Mathieu BLESS : « C'est moi qui ai demandé à ce qu'on évite les chiffres redondants. L'essence du DOB est de parler des projets et des orientations. Vous avez trouvé les chiffres principaux. Concernant la taxe sur les logements vacants, Gaillac l'a mise en place avec succès. Elle peut rapporter environ 50 000 €. L'idée, c'est de compenser en baissant d'autant la taxe pour ceux qui entretiennent leur maison. Ce sera proposé au budget.»
M. Julien BACOU : « J'ai entendu dire qu'il y avait exonération si le propriétaire fait des travaux rapidement. »

M. Mathieu BLESS : « Oui, c'est un dispositif complexe, géré par la DGFIP. Il faut vraiment être un "mauvais coucheur" pour payer cette taxe. Malheureusement, il y en a. Le taux de vacance est comparable à celui de Gaillac, autour de 8 %.
Concernant l'Agglomération, vous êtes invités à une réunion le 2 avril avec tous les élus pour discuter de cette relation. »

M. le Maire :« Le sujet qui a été abordé lundi soir à l'Agglomération où vous avez entendu toutes les interventions des uns et des autres, vous êtes intervenu aussi, vous voyez un petit peu ce qu'on nous a présenté et ce qui est projeté ou proposé. Cela ne fera donc que confirmer toutes les prises de parole de lundi soir pour ceux qui étaient présents. »

M. Vincent TERRASSIE :« Merci, M. le Maire. Avant de parler du rapport d'orientation budgétaire, je vais quand même rebondir sur les commissions. La commission groupée n'a pas réuni toutes les commissions, certaines

personnes ne pouvaient pas être là. Moi, j'ai hésité à venir, je vous le dis clairement, j'ai décidé au moment de venir parce que cela m'a un peu fait penser à la fameuse commission qu'on avait faite il y a 2 ans où les 33 élus avaient été conviés.
Honnêtement, je ne vois pas l'intérêt de venir à une commission comme on a fait la semaine dernière où je trouve les documents à ce moment-là. Comment vous voulez qu'on pose des questions en commission alors qu'on découvre les chiffres et les documents à ce moment-là ? On ne peut pas le travailler en amont.
Les commissions, M. le Maire, sont obligatoires avant chaque Conseil Municipal et vous dites que c'est un équilibre à trouver, je pense qu'en fin de mandat, il serait quand même temps de le trouver, cet équilibre.
Sur le rapport d'orientation budgétaire, il manque effectivement plein de choses : les ratios, les apports, je ne vais pas refaire la liste à la Prévert comme M. BACOU l'a déjà faite, je vais aller directement sur les investissements.
Sur les investissements, je vois extension et travaux dans les cimetières et lieux de culte pour 250 000 €. Sur ce point-là, je voudrais savoir où en est le transfert de l'argent de la Régie des pompes funèbres à la collectivité. Je voudrais savoir où on en est sur le projet d'extension du cimetière, parce qu'encore une fois, j'avais demandé une commission extra-municipale, je vous le demande à chaque Conseil sur ce sujet-là et je n'ai aucun retour dessus.
Des investissements pour renouveler le parc automobile de la Ville, le parc informatique et les matériels techniques ; là aussi, j'ai une question sur le matériel roulant des pompes funèbres : est-ce qu'il rentre dans le budget de la Ville ou est-ce que c'est sur le budget des pompes funèbres ? »

M. le Maire :« Le budget des pompes funèbres. »

M. Vincent TERRASSIE :« D'accord. Je ne sais pas si avec 10 000 € en investissement sur les pompes funèbres en matériel de transport, on va pouvoir changer de véhicules, M. le Maire. »

M. le Maire :« C'est réparation du matériel cette année. Il n'y a pas marqué investissement, c'est réparation du matériel. »

M. Vincent TERRASSIE :« Matériel de transport à l'investissement de 10 000 €, M. le Maire. »

M. le Maire :« C'est pour accompagner. »

M. Vincent TERRASSIE :« Pour accompagner quoi ? »

M. le Maire :« D'autres matériels dont ils auront besoin. Nous avons acheté la marqueuse à 4 ou 5 000 €. Il y a d'autres petits matériels qui existent. »

M. Vincent TERRASSIE :« On y reviendra au moment du vote du budget parce que quand on a les procès-verbaux de la Régie des pompes funèbres, ce n'est pas ce qui avait été dit. »

M. le Maire :« Pour répondre rapidement, j'ai rendez-vous le 3, nous avons une réunion avec tous les propriétaires ici en mairie. Nous avons également travaillé la partie Saint-Roch et aussi la partie Notre-Dame-des-Vignes avec les équipes en termes de travaux et suivant ce qu'il ressortira de la réunion du 3, on vous tiendra informés par la suite. Nous allons d'abord travailler les montants, vu qu'on a eu le retour des domaines, nous allons travailler individuellement avec chaque propriétaire. L'objectif, c'est d'aller le plus vite possible avec eux. Une fois qu'on a validé les opérations, nous allons travailler avec les propriétaires et on va avancer sur ce dossier **comme c'était** prévu et la somme budgétée, ce qui a été pris à la régie funéraire, sert uniquement pour les cimetières, comme c'était prévu. »

M. Vincent TERRASSIE :« Cela a donc été pris, c'est bon. Le montant, combien, s'il vous plaît ? »

M. le Maire :« C'était 194 000 ou 197 000 de mémoire, mais c'était exactement ce qui a été présenté et c'est ce que nous avons voté ici, en Conseil Municipal. Je vous rappelle. Non, mais c'est comme ce sont les chiffres qui me reviennent facilement, je veux juste vous le rappeler. Une fois qu'on aura fait ces réunions, cela permettra donc de vous tenir informés de la suite. »

M. Nicolas HERRET :« Et si je peux rajouter juste pour les cimetières, je laisse la parole après. Les services ont donc aussi travaillé déjà sur le cimetière Saint-Roch puisqu'ils ont déposé une haie de manière à avoir une vingtaine d'emplacements supplémentaires pour des caveaux, pour permettre la continuité et le piquetage a été réalisé sur Notre-Dame-des-Vignes.
Il y a un travail qui est en cours aussi avec les représentants des différents cultes, notamment par rapport au carré musulman, de façon à pouvoir valider les choses avec eux et derrière, les travaux d'aménagement, puisqu'il y a un espace libre au niveau Notre-Dame-des-Vignes, seront réalisés en régie par les services. »

M. Nicolas POSER :« Juste pour terminer sur le sujet du cimetière, j'ai entendu pour les caveaux, il y a l'ossuaire à créer aussi parce que l'ossuaire est une obligation et au niveau des urnes aussi parce que je crois qu'on est complet, ou pas loin. »

M. le Maire :« C'est prévu aussi. Nous y travaillons, tout cela est en cours. Merci. »

M. Nicolas POSER :« Je ne vais pas revenir sur le contenu, cela a déjà été fait. Il manque d'ailleurs aussi le plan pluriannuel d'investissement qui n'est pas dans le rapport entre autres. Alors déjà, je tenais à vous remercier d'avoir pris en compte une de mes propositions d'il y a très longtemps d'ailleurs, celle de la taxe d'habitation sur les logements vacants, j'en avais discuté et je l'avais proposée, je suis assez content que ce soit repris. Là aussi, il faut voir la mise en application, je pense que cela va faire bouger quelques propriétaires et cela amènera peut-être derrière de la rénovation de logements en cœur de ville et pas qu'en cœur de ville.
En ce qui concerne le permis de louer, c'est vrai que c'est une bonne action, il faut le faire, j'avais, d'ailleurs voté pour, mais là aussi, attention à la longueur de traitement des dossiers, tout ce qui s'ensuit. Pour l'instant, il n'y en a pas, mais je pense que si demain, il y avait un afflux... »

M. le Maire :« Je vous ai dit que depuis lundi, on en a fait 10, cela va bouger. »

M. Nicolas POSER : « Oui, mais je dis qu'après, il y aura un afflux et donc de ne pas trop peut-être internaliser après la réponse au niveau du permis de louer parce que cela peut peut-être générer des problèmes en termes de location. Déjà que le secteur est tendu sur l'immobilier en termes de location.
L'opération façade, à voir, je pense que ça n'a pas encore débuté, on n'a pas dû avoir peut-être encore de demandes, donc améliorez peut-être la communication à ce niveau-là, surtout en plein cœur de ville.
Et comme tout le monde connaît mon attachement au patrimoine, je suis très content de voir M. Jean-Michel GRAU présent à un Conseil Municipal. »

M. Jean-Michel GRAU :« Non, mais je suis présent en Conseil Municipal et je suis présent à chaque fois que mon emploi du temps professionnel me le permet. De toute façon, en plus, je donne systématiquement procuration, je m'intéresse donc énormément à la vie graulhétoise. »

M. Nicolas POSER : « Oui, je me doute. « Je vais éviter de reprendre tous les points déjà abordés, notamment sur le SPR dont nous avons longuement parlé la dernière fois. J'avais dit que c'était trop long et complexe. L'îlot du Gouch rame, on y reviendra avec les derniers travaux sur la porte qui ont posé quelques soucis. Même chose pour le remaniement de la place du Jourdain : ce sont des dossiers intéressants, mais à retravailler.
Quant à l'Hôtel du Lion d'Or, j'entends Jean-Michel dire qu'il faut lui trouver une vocation. Ce qui m'étonne, c'est que cinq ans après, la mission patrimoine semble en sommeil. Je me rappelle avoir demandé le fameux livre blanc : je ne l'ai toujours pas. Le classement en SPR n'est toujours pas acté, et pour l'Hostellerie du Lion d'Or, on ne sait toujours pas quoi en faire. Je veux bien croire que le patrimoine prend du temps, mais à force d'attendre, il s'abîme, s'effondre, et cela finit par coûter cher à la commune. Je précise : ce n'est pas moi le responsable de cette mission. »

M. Jean-Michel GRAU : « Je vais vous répondre avec un brin d'humour, mais très sérieusement. Quand on n'est pas aux affaires, on pense qu'il suffit de claquer des doigts pour faire avancer les dossiers. Or, la mission patrimoine, c'est une œuvre de longue haleine. Il y a des règles, des démarches, des validations à chaque étape. Pour le SPR, il a fallu une étude, sa validation, l'implication de la Communauté d'Agglomération, puis l'intervention d'un cabinet d'architecture du patrimoine et d'une inspectrice pour définir les périmètres. Ce processus est long, et je l'ai toujours dit : ce n'était pas une mission instantanée. J'ai toujours été transparent là-dessus dans les documents publics.
Je n'ai jamais dit que la mission patrimoine était une opération dont on allait avoir les résultats dans les 6 mois, dans les 2 ans, dans les 3 ans qui viennent. Si vous reprenez tous les documents que j'ai rendus publics sur la mission patrimoine, c'est que j'ai toujours expliqué que c'était une mission de longue haleine. Attendez d'être aux affaires et vous verrez, M. POSER, que les difficultés, quand on réalise un sujet, sont souvent de l'intérieur beaucoup plus importantes que quand on est de l'extérieur et qu'il semble que tout est simple pour réaliser le sujet. Déjà, premier point.
Deuxièmement, quand il s'agit sur l'hôtellerie du Lyon d'or de déterminer quelle est la destination du lieu, on ne peut pas le faire. J'ai des idées. J'en avais sur un centre d'art contemporain ; il y en a d'autres qui avaient des idées sur un lieu de partage pour une résidence d'artiste ou d'autres possibilités. Or, quand on interroge la mission patrimoine et quand on interroge les gens qui sont chargés du patrimoine au Ministère de la Culture, on vous explique très gentiment que la destination d'un lieu, d'un monument historique, ne peut pas se faire sans avoir réalisé une étude préalable de faisabilité et de rénovation de ce lieu et qu'ensuite, en fonction de la nature de la réhabilitation qui va être faite, on peut destiner ce lieu avec de l'accueil du public, avec un accueil moyen du public, ou avec, au contraire, quelque chose qui est relativement préservé pour ne pas que la restauration soit abîmée. Alors sur le fait qu'effectivement la mission patrimoine ait été en sommeil, oui, je vous le dis clairement, elle a été en sommeil parce qu'un certain nombre de services administratifs n'a pas souhaité continuer cette mission patrimoine avec le même, sachant qu'elle avait été lancée et, malgré cela, on a continué à travailler, on

a continué à faire avancer les dossiers. Le SPR est désormais acté, et nous entrons dans l'étude de faisabilité pour l'Hôtel du Lion d'Or. Il est simplement bien évident que je ne passe pas mon temps à communiquer sur ces affaires-là, parce que savez-vous ce qui m'intéresse le plus, moi ? C'est le fond des choses que je peux réaliser grâce à l'aide des services techniques et des employés municipaux qui sont très précieux et qui m'aident énormément à faire aboutir ces dossiers. Que ce soit les uns ou que ce soit les autres, on ne passe pas notre temps avec des pancartes en disant : « on a fait ci, on a fait cela », on le fait et quand on arrive au résultat, le jour où le résultat est là, on en parle et on l'expose. Tant que ce n'est pas fait et tant que le résultat n'est pas là, on ne communique pas dessus parce que je pense que ce n'est pas utile de communiquer sur le vide. »

M. le Maire : « Je te rejoins totalement, Jean-Michel. Parler dans le vide, c'est stérile. Pendant trois ans, j'ai géré le patrimoine, et aujourd'hui, certains disent : "Ce n'était pas moi". Eh bien, ce n'est pas moi non plus !
On agit sur l'espace public, parfois même en lieu et place du privé, notamment pour des raisons de sécurité. Et cela coûte très cher. On ne souhaite à personne de vivre ce que nous vivons depuis deux ans. On ne peut pas comparer le rythme public et privé. Je suis le premier à être frustré du temps que prennent les choses, mais on doit composer avec le juridique, le financier et les responsabilités. Et on ne joue pas avec ça. »

M. Vincent TERRASSIE : « Merci, M. le Maire, vous m'aviez dit que les 10 000 € concernaient l'entretien. Mais ce sont des crédits d'investissement en matériel de transport. En fonctionnement, entretien et réparation, c'est 5 000 €. En décembre, M. ANDRIEU avait demandé le remplacement du fourgon des pompes funèbres. Mme la Présidente avait répondu que cela serait étudié. Mais avec 10 000 €, on ne remplace pas un fourgon. »

Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO : « En tant que Présidente de la régie, je confirme que nous avons reçu cette demande. Nous avons choisi de ne pas l'intégrer cette année au budget primitif, préférant d'autres priorités. Le véhicule actuel n'est pas toujours adapté à la taille des gerbes ou à certains cercueils hors gabarit, pour lesquels nous devons parfois louer un véhicule spécifique. Mais nous avons fait un autre choix cette année. »

M. le Maire : « Et cela a été voté en conseil d'exploitation de la régie à la majorité. C'est important de le préciser. »

M. Vincent TERRASSIE : « Et les projets, c'est quoi du coup ? »

M. le Maire : « On l'a abordé tout à l'heure, l'installation du cimetière, nous avons travaillé ensemble pour qu'on pérennise la régie. »

M. Vincent TERRASSIE : « L'installation du cimetière, ce n'est pas le budget de la régie. »

M. le Maire : « À la régie, on prévoit du mobilier neuf, un coup de peinture dans les salons, un accompagnement RH avec un recrutement en cours. Le budget détaillé sera délibéré en temps voulu. Pas besoin de refaire le débat du débat du débat. Vu que vous êtes assez bien informé, vous savez très bien tout ce qui a été dit et décidé. »

Mme Céu DA COSTA : « Merci, M. Le Maire. Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit par mes collègues élus de l'opposition sinon, on va y passer la nuit. Je voudrais juste une petite précision, à la page 11, sur les 50 000 euros de crédit supplémentaire qui seraient nécessaires pour couvrir le recours au remplacement d'agents en maladie. Si je comprends bien, quand M. ou Mme A est en maladie, il y a une assurance pour couvrir le salaire de M. et Mme A. »

M. Christian SERIN : « J'ai demandé au centre de gestion et je n'ai pas la même réponse. »

Mme Céu DA COSTA : « Ce que je ne comprends pas bien, c'est pourquoi il faut provisionner 50 000 euros ? Puisque la réponse qui nous a été donnée par le centre de gestion, c'est qu'il existe effectivement une assurance, encore faut-il la prendre ! Cela nous coûterait nettement moins cher que 50 000 euros. »

M. Mathieu BLESS : « Chaque année, chaque fois qu'il faut renouveler le contrat, on se pose la même question parce que les assureurs, mais en tout cas pour ce qui concerne l'assurance couvrant le personnel communal, nous le savons très clairement, cela vaut effectivement la peine pour les cas vraiment difficiles, quand il s'agit de longues maladies, des congés longues durées ou des décès d'agents. Le problème, c'est que pour la maladie ordinaire, les assureurs facturent l'année suivante à peu près autant que ce qu'ils ont remboursé. Ce n'est donc pas rentable pour une structure comme le CCAS. On doit financer à la fois l'agent malade et son remplaçant. L'assurance ne couvre que la longue maladie et les décès. Nous nous retrouvons donc à devoir financer la personne qui a une maladie et le remplaçant. Il n'y a donc pas d'assurance sur la maladie ordinaire sur le contrat CCAS. »

Mme Céu DA COSTA : « Oui, mais si on ne finançait pas Mme A ou M. A qui est en maladie, ça nous permettrait de financer M. ou Mme B. »

M. le Maire : « On payerait la cotisation d'assurance qui doublerait l'année d'après... »

Mme Céu DA COSTA : « Le CDG sait de quoi il parle. »

M. Mathieu BLESS : « C'est un contrat groupe du CDG, mais chaque collectivité négocie ses garanties. Aujourd'hui, peu de communes comparables à Graulhet assurent la maladie ordinaire.
À Castres par exemple, les primes sont devenues insoutenables. On parle de 300 à 400 000 € annuels à une époque. Actuellement, on est toujours couverts pour la longue maladie et les décès. Sur le reste, aujourd'hui, cela n'en vaut plus la peine. »

Mme Céu DA COSTA : « Pourra-t-on avoir les détails du dernier contrat avant le budget ?

M. Mathieu BLESS : « Oui. »

M. Vincent TERRASSIE : « Ce contrat ne concerne-t-il que le CCAS ou toute la mairie ? »

M. Mathieu BLESS : « Non, la mairie non plus, il faut le vérifier. Comme c'est du personnel qui est mis à disposition au CCAS pour une grande partie, je pense que c'est un contrat mairie qui couvre aussi le CCAS, mais je n'ai pas le statut de la mairie. »

M. Vincent TERRASSIE : « Donc, pour les agents mairie en arrêt maladie ordinaire, pas d'assurance… et pourtant, on les remplace tous. »

M. le Maire : « Non, il ne faut pas dire ce qui n'est pas. Je rebondis sur ce qu'a dit Mathieu : j'ai échangé avec des collègues d'autres collectivités. Résultat ? Entre +15, +25, voire +30 % d'augmentation l'année suivante... et parfois, les assurances résilient unilatéralement en cours de contrat ! Ce n'est pas théorique : en décembre, une ville s'est retrouvée entre 8 et 10 jours sans couverture pour ses personnels et véhicules. Castres, notamment, pour les transports. Il arrive qu'un marché devienne infructueux à la dernière minute, et là… on est piégés. Les cotisations explosent, et il n'y a pas cinquante compagnies prêtes à répondre. Alors oui, nous allons vérifier si le contrat est spécifique ou global. Mais aujourd'hui, je peux vous dire une chose : c'est extrêmement complexe de prévoir et provisionner correctement en matière d'assurances. Ce n'est pas simple du tout. »

Mme Céu DA COSTA : « Très bien, on va se renseigner, M. le Maire. Mais je demande expressément à consulter le contrat actuel, pour avoir tous les éléments. J'espère que vous avez bien évalué si cela valait le coup, parce que 50 000 euros... même avec le budget le plus sain depuis 20 ans, comme vous l'avez fièrement déclaré à la presse, ça reste une jolie somme. »

M. le Maire : « Je le confirme. »

M. Mathieu BLESS : « Sur les assurances, je vous propose qu'on le regarde en commission solidarité avant le budget. Nous pourrons l'aborder... »

Mme Céu DA COSTA : « Non, pardon, je te coupe, mais tu ne vas pas me reprocher un manque de respect, surtout après ce que tu as dit tout à l'heure. Tu as insinué qu'il fallait "se débrouiller" pour être présent en commission. Eh bien, je te le dis : pour des raisons personnelles, je ne pourrai pas y assister. Donc j'attends d'avoir accès au compte rendu détaillé de cette commission pour savoir ce qui s'y sera dit. Merci. »

M. le Maire : « Cela aurait pu être dit après. D'autres interventions ? Je pense que nous pouvons acter qu'il y a eu débat et échange. »

M. Vincent TERRASSIE : « J'en ai oublié une sur les caméras de vidéosurveillance. Où est-ce qu'on en est ? Parce que nous avons voté, il y a 1 an et demi, voire 2 ans, plusieurs périmètres sur la commune ciblés. Par contre, depuis... »

M. le Maire : « Depuis, c'est comme le reste. Les aides fondent comme neige au soleil. »

M. Vincent TERRASSIE : « Si on dépose les dossiers, on les a quand même, M. le Maire, ne me dites pas qu'elles fondent. »

M. le Maire : « Juste pour vous dire que sur ce dossier-là, on travaille avec l'État. Une liste a été envoyée il y a 15 jours. »

M. Vincent TERRASSIE : « Il y a la DETR aussi qui finance. »

M. le Maire : « Oui, la DETR peut financer… jusqu'à un certain point. Mais les critères sont stricts. Nous sommes également en lien avec la gendarmerie. Récemment, nous avons changé de référent CLSPD. Le nouveau travaille

activement avec les services de l'État sur les questions de sécurité. Bref, le dossier est en cours, il avance. Et nous y reviendrons au prochain CLSPD. Merci à tous pour ces échanges. »

DÉCIDE

- DE PRENDRE acte de ce que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2025, selon les dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT sur la base du rapport annexé à la délibération, et qu'un débat s'est tenu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

D) COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

N° 2025/003 : Titres exécutoires de recouvrement de créances à l'encontre de propriétaires à la suite de mesures d'urgence prises dans le cadre de périls. 3 Avenue Marcel Pagnol – Annulation et remplacement de la décision n° 2024/044.

N° 2025/004 : Mise en place d'une tarification pour le concert « OUTSIDER » de Thomas LELEU, vendredi 4 avril au Forum de Graulhet.

N° 2025/005 : Cession de bien mobilier communal – La serre.

N° 2025/006 : Fourniture de végétaux dans le cadre du projet « Un arbre, Un collégien ».

N° 2025/007 : Marché public de travaux – Création de bassins d'apprentissages mobiles – Lot n° 4 : Électricité – Chauffage - Ventilation - avenant n° 1.

M. le Maire : M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions suivantes prises dans le cadre de ses délégations :

- **Décision n°3** :
  Correction administrative d'un **titre exécutoire de recouvrement de créances** à l'encontre du propriétaire de l'immeuble situé au **3 avenue Marcel Pagnol**, dans le cadre des **mesures d'urgence liées à un arrêté de péril**.
  Il s'agissait de **rectifier l'identité du débiteur**, initialement désigné en nom propre, pour la remplacer par celle de la **SCI** désormais identifiée comme propriétaire.
- **Décision n°4** :
  Mise en place d'une **nouvelle tarification de groupe** (8 € à partir de 8 personnes) pour le **concert "Outsider" de Thomas LELEU**, programmé le **vendredi 4 avril**.
  Cette formule tarifaire n'existait pas jusqu'à présent.
- **Décision n°5** :
  Cession d'un bien communal, à savoir **la serre ayant brûlé** derrière la petite tribune.
  Elle a été vendue aux enchères à un particulier pour **630 €**, qui s'est chargé lui-même de son **démontage et de son enlèvement**.
- **Décision n°6** :
  Passation d'un **marché pour la fourniture de végétaux** dans le cadre de l'opération **"Un arbre - un collégien"**.
  Pas de débat supplémentaire à ce stade.

- **Décision n°7** :
  Signature de l'**avenant n°1** au **marché public de création de bassins d'apprentissage mobiles**.
  Il concerne l'installation d'un **système d'extraction et de ventilation** dans le local technique, pour un montant de **4 552,50 € HT**.
  - **Décision n°8** :
    Signature d'un **avenant** au marché de **restauration de l'église Notre-Dame du Val d'Amour**, plus précisément sur les **travaux liés aux vitraux**.
    Coût supplémentaire de **600 € HT**. »

Inscription d'affaires demandées par les Conseillers Municipaux :

M. le Maire : « Pour finir, nous avons deux questions écrites de M. BATAOUI. Je vous prie de les lire. »

M. Kamel BATAOUI : « Merci, M. Le Maire. Ma première question concerne la tenue d'une réunion à la mairie courant de la semaine du 17 au 21 mars dernier. Sur le site de la mairie, vous avez annoncé la tenue d'une réunion en salle de la République dans le courant de la semaine donc en question. Cette réunion avait pour objet d'échanger avec les associations, je vous cite : « qui œuvrent au quotidien dans les quartiers Graulhétois, créant du lien, accompagnant les habitants et développant des projets porteurs d'émancipation et de solidarité ». Ma première question est la suivante : quelles sont les associations qui ont été conviées à cette réunion ? Sur quels critères ? Sachant que vous avez oublié bon nombre d'associations qui œuvrent dans les quartiers, l'association des quartiers graulhétois dont le Président est M. MÉZIANE Abdallah, le Garage solidaire de Graulhet et l'épicerie solidaire alors que l'association des quartiers graulhétois, vous n'avez pas ignoré... »

M. le Maire : « Excusez-moi, merci de le lire. Là, vous en rajoutez des nombres, mais ils ne sont pas sur la question. »

M. Kamel BATAOUI : « Parce que cela vous dérange, M. le Maire ? »

M. le Maire : « Non, pas du tout. »

M. Kamel BATAOUI : « La situation des habitants du village vous dérange énormément. Je suis bien évidemment favorable à ce qu'est de la concertation, le projet de nouvelle politique sociale sur lequel j'avais travaillé appelait, si M. BESS ne s'y était pas opposé, à une meilleure concertation, mutualisation des différentes associations graulhétoises pour un meilleur rendu de la politique sociale. Je m'étonne donc que M. MÉZIANE Abdallah n'ait pas été convié à cette association alors qu'il œuvre dans les quartiers. Je m'étonne que le Garage solidaire n'ait pas été convié. Je m'étonne que l'épicerie solidaire n'ait pas été conviée et je vous rappelle tout de même, s'il fallait prouver le fait d'intervenir pour les problématiques des quartiers, qu'il y avait eu une manifestation des habitants du quartier d'En Gach par rapport aux conditions de logement considérées comme indécentes ce qui valait au moins la peine pour vous d'inviter l'association en question puisqu'elle répondait à l'objet de la réunion.
Je relève également une certaine mise en avant systématique de la recyclerie dans toutes les animations alors que l'épicerie solidaire enveloppe la politique de la Ville. Alors, ma question est : est-ce qu'il y a du clientélisme de votre part, M. Le Maire, lorsque vous invitez telle ou telle association à participer à un débat alors qu'elles œuvrent également dans l'action que vous êtes censés prendre ?
Ma deuxième question concerne le Conseil Local des Jeunes. Je n'ai pas eu de retour, je n'ai pas eu de réponse de M. Saïd MEHDI, je renouvelle donc ma question, mais je la précise : le Conseil Local des Jeunes avait été mis en place pour une durée de 2 ans, nous avons voté dernièrement la prolongation du Conseil Local des Jeunes, mais il y a eu une période intermédiaire qui a duré plus de 1 an, voire 2 ans, où le Conseil Local des Jeunes a continué à fonctionner. M. MEHDI m'a dit que c'était pris sur le budget général de la ville. Ma question est toute simple : comment financer une structure qui juridiquement n'existe pas ? Quelles sommes ont alors été engagées ? Je demande une réponse à ces questions, puisque M. MEHDI n'a pas présenté à l'ensemble des élus le rapport qu'il devait nous donner. »

M. le Maire : « Merci pour vos questions. Dans votre première intervention, vous évoquez énormément de sujets qui n'ont aucun rapport avec la rencontre demandée par Mme la Vice-Présidente et encore, vous savez, là je l'écris, mais vous venez de le prouver.
Mme PERRET, Vice-Présidente de la région Occitanie, en charge de la politique de la Ville, a souhaité, dans le cadre d'un dialogue direct pendant sa tournée régionale, échanger librement avec les associations partenaires et subventionnées par la Région et engager la politique de la Ville au sein des quartiers Graulhétois afin d'évoquer les modalités de financement et leurs difficultés. Elle était accompagnée de deux techniciennes. Les associations dont vous parlez n'émargent pas à la Région et c'est diffamatoire que de parler de clientélisme et là, vous savez ce que veut dire le mot : « diffamatoire », vous êtes bien placé pour l'utiliser. »

M. Kamel BATAOUI : « Il y a une plainte contre vous qui est en cours, M. Le Maire. Je sais ce qu'est la diffamation. Vous aurez des nouvelles bientôt. »

M. le Maire : « Vous venez justement de me dire que je faisais du clientélisme et c'est diffamatoire. Je note ceci, c'est enregistré. »

M. Kamel BATAOUI : « Moi, je ne suis pas d'accord. Désolé, M. Le Maire, mais il va falloir que vous appreniez à lire le règlement. L'article 6 du règlement concernant les questions écrites, il n'y a pas... »

M. le Maire : « C'est une question écrite que j'ai reçue par mail. »

M. Kamel BATAOUI : « Justement, l'article 6 parle de ces questions écrites et sur les questions écrites, on peut en avoir des débats. M. Le Maire, pour revenir à ce que vous disiez, je prends lecture de ce qui a été affiché sur la page Facebook de la mairie : « cette réunion avait pour objet d'échanger avec les associations qui œuvrent au

quotidien dans les quartiers graulhétois, créant du lien, accompagnant les habitants et développant des projets porteurs d'émancipation et de solidarité ». »

M. le Maire : « Il manque une juste « associations partenaires subventionnées par la Région. ». Point. Vous avez l'explication, il n'y a aucun clientélisme. Point. »

Mme Marie-Christine LEPINAY : « Je ne devrais pas intervenir, mais je vous dirai quand même, M., que nous n'avons aucune subvention depuis que je suis élue. »

M. Kamel BATAOUI : « Mais cela, je le sais bien, vous en avez eu avant, je m'en rappelle bien alors que vous étiez au bureau de la recyclerie. »

Mme Marie-Christine LEPINAY : « C'est de la diffamation. »

M. le Maire : « C'est malvenu d'intervenir pour quelqu'un qui a des subventions indirectes de la collectivité. »

M. Kamel BATAOUI : « Je vous en prie, M. le Maire. »

M. le Maire : Vous le savez très bien et là, ce n'est pas du clientélisme, c'est juste un constat, une vérité. Mise à disposition d'un local et l'année dernière, 4 000 euros. »

M. Kamel BATAOUI : « Je n'étais pas au bureau, M. le Maire. »

M. le Maire : « Et cette année, 3 800 euros… »

M. Kamel BATAOUI : « Est-ce que j'étais au bureau ? »

M. le Maire : « Vous y êtes. »

M. Kamel BATAOUI : « Depuis que je suis sorti de la majorité. »

M. le Maire : « C'est pareil. »

M. Kamel BATAOUI : « Est-ce que j'ai voté quoi que ce soit ? »

M. le Maire : **«** Je n'ai pas dit que vous l'avez voté. »

M. Kamel BATAOUI : « Est-ce que j'ai voté ? »

M. le Maire : « Est-ce qu'aujourd'hui vous en avez bénéficié ? Oui ou non ? Je peux jouer à ce jeu. Est-ce qu'aujourd'hui vous avez bénéficié ? Oui ou non ? »

M. Kamel BATAOUI : « On va jouer à la question par écrit et je vous répondrai. On va jouer le même jeu ensemble, c'est exactement ce que je voulais dire. »

M. le Maire : « Là, c'est pour cela que le clientélisme, vous voyez où cela peut aller. M. BATAOUI. Pour la deuxième question, cette question a déjà été abordée lors du Conseil Municipal du mois de décembre lors de l'adoption de la délibération venant consacrer le CLJ. Encore une fois, vous n'avez pas été attentif. Je trouve dommage que votre animosité envers M. MEHDI obscurcisse votre discernement au point de chercher tous les prétextes pour le discrédité au lieu de saluer des initiatives qu'il porte en tant qu'adjoint à la jeunesse. »

M. Kamel BATAOUI : « Vous donnez du travail à tout le monde, M. le Maire ».

M. le Maire : « Le Conseil Local des Jeunes, le CLJ, a été mis en place à titre expérimental pour une première période 2020-2022. Vous l'avez dit et le confirme. Je ne vous rappelle pas le contexte de la période Covid, cette expérimentation a été reconduite de 2022 à 2024 et une délibération a été prise en ce sens en décembre. Vous l'avez d'ailleurs trouvée concluante puisque vous en reconnaissez l'utilité dans votre question. Malgré votre vote contre le jour du vote de cette délibération, l'objectif était, entre autres, de renforcer la visibilité du CLJ et de promouvoir ses actions afin de les faire mieux connaître auprès des jeunes Graulhétois. Les fonds mobilisés pour les manifestations évoquées proviennent du budget communal dans le cadre des compétences de la Ville, notamment lorsqu'il s'agit d'actions d'intérêt local en faveur de la jeunesse et de l'élimination de la citoyenneté. Qu'il ait été évoqué le CLJ, cela a été pour souligner l'engagement de ces jeunes dans la vie de leur commune et non pour mettre en avant l'existence d'une instance. S'agissant des aspects financiers, ils seront consolidés et comptabilisés prochainement et nous reviendrons vers vous avec ceci, ce sera donc transparent.

Nous avons fini l'ordre du jour et je tenais à vous remercier pour l'ensemble des échanges que nous avons tenus ce soir. Mesdames et Messieurs, je lève la séance et merci à toutes et à tous d'avoir été présents ce soir pour ce Conseil Municipal. Merci aux citoyennes et citoyens qui nous suivent dans la salle République ou sur les réseaux sociaux. Nous nous retrouvons le jeudi 10 avril pour le vote du budget. Merci à toutes et à tous.
Bonne soirée.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE À 21h20.